



Bulletin Officiel

N° 5679 Mercredi 29 Août 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018 2

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 4-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICRORED « 2018-1 » 8-11

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

WIFAK INTERNATIONAL BANK -WIB- 12

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 13-16

WIFAK BANK 17-19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 20-21

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

ANNEXE II

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ELECTROSTAR

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30 JUIN 2018

- BANQUE DE TUNISIE – BT -

- TUNINVEST SICAR

- SOCIETE MAGASIN GENERAL

- ATTJARI PLACEMENTS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« UNIFACTOR 2018 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant : 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions
de nominal 100 dinars*

Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis

Registre de Commerce : B01170062013

Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M

Tél : 71 843 600

Fax : 71 843 600

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

« MICROCRED 2018-1 »

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 dinars**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Suite -

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt** : « MICROCRED 2018-1 »

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres** : Nominatives.

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres** : Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

Prorogation de la période de souscription

Wifak International Bank -WIB-

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba -Medenine-

La STB Finances, intermédiaire en bourse, informe le public que la Wifak International Bank -WIB- a décidé de proroger, au 31/08/2018 inclus, la période de souscription aux titres participatifs « Chahadet Wifak Bank 2018 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5639 du 28/06/2018), qui a été initialement prévue du 02/07/2018 au 31/07/2018 avec possibilité de prolongation au 15/08/2018.

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

()REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médénine

Registre de Commerce : B134782002

Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »**Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »
»

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	175,958	175,981		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,588	119,605		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,918	101,931		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,690	104,708		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	105,261	105,275		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,702	15,704		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,892	114,906		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,124	1,124		
9 FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,446	103,460		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,615	1,617		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,632	42,638		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,599	57,605		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	130,370	130,483		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	133,224	133,515		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	171,997	172,154		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	622,418	622,741		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	144,535	144,750		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	148,860	149,398		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	148,017	148,360		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,163	121,379		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	135,234	135,667		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	184,506	184,139		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	105,045	104,766		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,701	110,864		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	186,836	186,833		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	162,673	162,721		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	118,458	118,638		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	128,605	128,785		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	26,373	26,455		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2454,263	2456,393		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	139,582	139,581		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	167,714	167,830		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	217,438	217,685		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,794	20,794		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5505,859	5513,822		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,143	3,141		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,628	2,631		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,340	1,336		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,169	1,171		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,237	1,239		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,253	1,258		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	138,546	138,632		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,227	126,586		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1212,368	1210,830		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,104	13,116		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,023	12,100		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,561	107,575
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,947	101,960
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,984	103,998
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,982	101,993
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,433	103,449
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,369	106,382
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	103,932	103,948
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,920	100,932
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,861	102,874
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,534	103,548
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,506	102,519
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	106,104	106,120
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,177	104,189
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,061	103,072
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	102,253	102,267
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,498	103,509
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	101,948	101,962
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	103,099	103,113
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,569	104,581
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	102,021	102,036
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	102,023	102,035
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,784	104,797
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,677	101,689

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,536	10,537
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,729	102,740
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	102,764	102,778
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	104,106	104,118
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,343	10,344

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	66,766	66,786
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	114,029	114,143
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,891	18,892
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	346,978	348,268
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,776	30,762
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2679,670	2678,645
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	79,003	78,922
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,549	57,491
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	123,614	123,622
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	114,996	115,191

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,106	11,108
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,508	12,535
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,250	16,244
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	16,259	16,279
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	18,170	18,170
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,885	14,890
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	168,383	168,430
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	154,859	154,935
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,216	10,237
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	133,538	132,964
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	99,179	98,863
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	104,038	103,596
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	99,187	99,321
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	124,643	124,831
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,637	100,492
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,189	11,184
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,741	108,666
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	185,487	185,884

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	127,904	128,406
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,049	115,333
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	132,410	132,654
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	225,374	225,499
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	198,139	198,232
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,267	167,327
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,327	26,397
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	158,759	159,312
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	128,379	129,113
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9593,418	9665,410
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,786	82,521
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1142,239	1140,011
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6467,589	6465,486
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5617,607	5635,717
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,741	102,973

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	130,108	129,498
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	13 001,995	13 073,224
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les dispositions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS ;
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence^(*) de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

(*) La société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI, M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Slim MAAOUI

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- ✓ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23%** du capital social actuel, dont **30,23%** dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **604.572** actions au public, représentant **85,81%** de l'offre globale et **30,23%** du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : TUNISIE VALEURS

Siège social : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

Forme juridique : Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

Législation particulière applicable : De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

Date de constitution : 22/05/1991

Capital social : 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **29/08/2018 au 14/09/2018 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
TOTAL	100,00%	704.572	21.841.732	35,23%

Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
Total	604.572	18.741.732	30,23%	85,81%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A et B : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie C : les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Privé

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00%** du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Placement auprès du personnel non actionnaire :

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux

de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1^{er} janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ELECTROSTAR

Siege social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous.

La société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tel qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 août 2018, ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mme Besma BEDOUI (Bedoui Business & Consulting) et Mr Mehdi MASMOUDI (Société Management & Audit Services).

Groupe Electrostar
Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017
Libellé en Dinar Tunisien

Actifs	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		11 959 474	8 972 947
Moins amortissements incorporelles		-5 724 159	-5 621 935
	1	6 235 315	3 351 012
Immobilisations corporelles		32 462 002	56 456 744
Moins amortissements corporelles		-10 714 407	-15 361 105
	1	21 747 595	41 095 639
Immobilisations financières		3 112 095	3 022 467
Moins provisions immobilisations financières		-189 900	-73 647
	2	2 922 195	2 948 821
Autres actifs non courants	3	1 542 200	1 373 925
Total des actifs non courants		32 447 305	48 769 397
ACTIFS COURANTS			
Stocks		23 590 583	40 693 655
Moins provisions stocks		0	-384 144
	4	23 590 583	40 309 511
Clients et comptes rattachés		26 144 405	34 486 681
Moins provisions clients		-4 885 402	-8 155 740
	5	21 259 003	26 330 941
Autres actifs courants	6	23 877 150	24 333 099
Liquidités et équivalents de liquidités	7	3 161 124	5 681 277
Total des actifs courants		71 887 860	96 654 828
TOTAL ACTIFS		104 335 165	145 424 225

Groupe Electrostar
Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017
Libellé en Dinar Tunisien

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital		21 437 780	12 250 000
Réserve légale		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultat reportés consolidés		-28 828 419	-32 671 810
Réserve spéciale de réévaluation		11 125 744	11 125 744
Quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence		96 629	76 339
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice (part groupe)	8	13 442 146	390 686
Résultat de l'exercice (part groupe)		-15 658 319	-6 734 341
Total des capitaux propres (part groupe)	8	-2 216 173	-6 343 656
Part des minoritaires dans les capitaux propres des filiales		1 227 527	-721 780
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-200 672	-52 338
Total part des minoritaires	8	1 026 856	-774 118
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & autres passifs non courants	9	16 208 290	21 810 358
Total des passifs non courants		16 208 290	21 810 358
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	10	34 276 218	32 226 084
Autres passifs courants	11	7 566 684	8 216 750
Concours bancaires courants & autres passifs financiers	12	47 473 290	90 288 807
Total des passifs courants		89 316 192	130 731 640
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		104 335 165	145 424 225

Groupe Electrostar
Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2017
Libellé en Dinars Tunisien

Désignation	Notes	Exercice clos le 31 Décembre	
		31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation			
Ventes de produits finis et de prestations de services	13	55 732 416	89 393 868
Autres produits d'exploitation	14	927 239	3 128 147
Total des produits d'exploitation		56 659 655	92 522 015
Charges d'exploitation			
Variation de stocks de produits finis & encours		11 954 897	2 646 877
Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés	15	33 156 340	59 142 546
Charges de personnel	16	4 633 202	6 653 978
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	1 975 059	3 876 457
Autres charges d'exploitation	18	6 212 138	9 871 472
Total des charges d'exploitation		57 931 637	82 191 330
Résultat d'exploitation		-1 271 983	10 330 685
Charges financières nettes	19	-11 060 820	-16 998 327
Autres gains ordinaires	20	1 031 136	580 159
Autres pertes ordinaires	21	-4 403 582	-397 310
Résultat des activités ordinaires		-15 705 248	-6 484 794
Impôt sur les sociétés		-164 683	-322 175
Résultat net		-15 869 931	-6 806 969
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		10 941	20 289
Résultat net du groupe		-15 858 990	-6 786 679
Résultat net (part groupe)		-15 658 319	-6 734 341
Résultat net (part des minoritaires)		-200 672	-52 338

Groupe Electrostar
Etat de Flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2017
Libellé en Dinars Tunisien

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2017	2016
Résultat net	22	-15 858 990	-6 786 679
Dotations aux amortissements et provisions	23	1 975 059	2 917 142
Variation des:			
Stocks	24	17 103 073	2 695 352
Clients et comptes rattachés	25	8 342 276	-4 229 759
Autres actifs courants	26	455 948	-10 570
Fournisseurs et autres passifs courants	27	1 400 069	11 246 456
Plus-value sur cessions des immobilisations		-30 650	-154 712
Charge d'intérêts sur emprunts		5 227 488	5 046 531
Effet Sortie de périmètre		-4 426 522	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		14 187 750	10 723 761
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	-3 490 880	-8 594 861
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	75 498	1 145 954
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	30	-2 709 029	-137 070
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	31	952 478	609 760
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		-5 171 933	-6 976 217
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'augmentation de capital	32	9 187 780	0
Remboursements d'emprunts	33	-4 154 084	-9 683 712
Encaissements provenant des emprunts	34	4 537 410	463 746
Paiements d'intérêts sur emprunts	35	-5 227 488	-5 046 531
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		4 343 618	-14 266 497
Variation de trésorerie		13 359 435	-10 518 954
Trésorerie au début de l'exercice	37	-78 153 897	-67 634 942
Impact variation périmètre		25 187 135	0
Trésorerie à la clôture de l'exercice	38	-39 607 325	-78 153 896

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Présentation du groupe Electrostar

Les comptes annuels consolidés du groupe « ELECTROSTAR » , pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le système comptable Tunisien des entreprises.

Les états financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

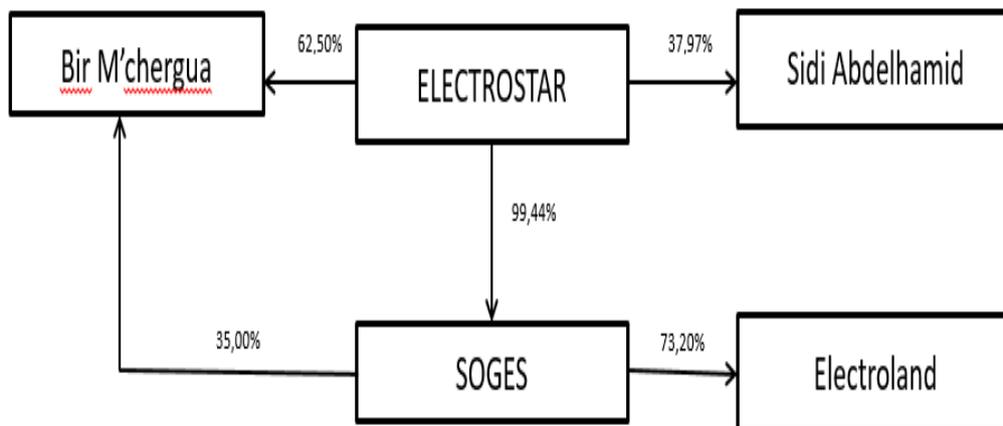
B. Périmètre de consolidation

B.1. Périmètre actuel

Les pourcentages d'intérêts, ainsi que les méthodes d'intégration des sociétés du groupe Electrostar, sont présentés comme suit :

Société	Activité	Pays	% Contrôle	% D'intérêt	Devise	Nature de contrôle	Méthode d'intégration
ELECTROSTAR	Electroménager	Tunisie			TND	Société mère	Intégration globale
SOGES	Electroménager	Tunisie	99.44%	99.44%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE BIR MCHERGUA	Immobilier	Tunisie	97.50%	97.30%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID	Immobilier	Tunisie	37,97%	37,97%	TND	Influence notable	Mise en équivalence
ELECTROLAND	Commerce	Tunisie	73.20%	72.79%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le schéma de structure du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2017 se présente comme suit :

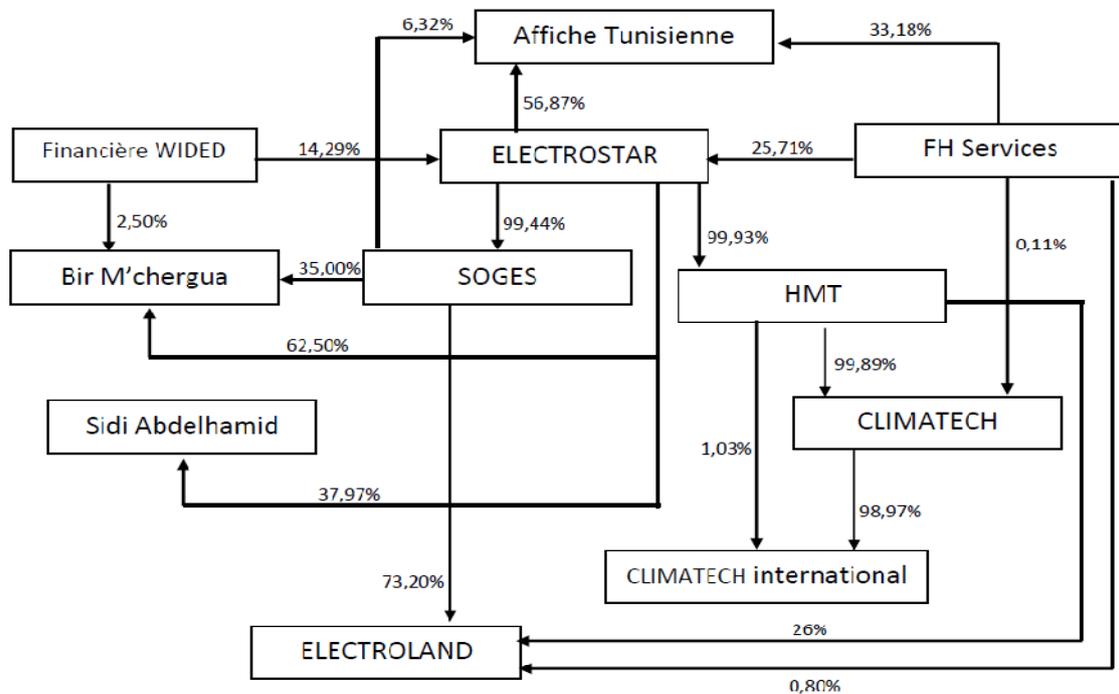


B.2. Ancien périmètre

Les pourcentages d'intérêts de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, ainsi que les méthodes d'intégration des sociétés du groupe Electrostar, sont présentés comme suit :

Société	Activité	Pays	% Contrôle	% D'intérêt	Devise	Nature de contrôle	Méthode d'intégration
ELECTROSTAR	Electroménager	Tunisie			TND	Société mère	Intégration globale
SOGES	Electroménager	Tunisie	99.44%	99.44%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
H.M.T	Electroménager	Tunisie	99.93%	99.93%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFFICHE TUNISIENNE	Communication	Tunisie	63.19%	63.16%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE BIR MCHERGUA	Immobilier	Tunisie	97.50%	97.30%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID	Immobilier	Tunisie	37,97%	37,97%	TND	Influence notable	Mise en équivalence
CLIMATECH	Service	Tunisie	99.89%	99.74%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLIMATECH internationale	Service	Tunisie	100.00%	99.74%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
ELECTROLAND	Commerce	Tunisie	99.20%	98.75%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le schéma de structure du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2016 se présente comme suit :



C. Principes et méthodes comptables

i. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe ELECTROSTAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96- 2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et ;
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39)

ii. Principes de consolidation

➤ Détermination du périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

➤ Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ELECTROSTAR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère ELECTROSTAR S.A et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- cumul arithmétique des comptes individuels ;
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan parmi les

immobilisations financières. La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

➤ **Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes**

Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres : Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

iii. Principes comptables d'évaluation et de comptabilisation

Les états financiers consolidés ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions) qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre et sont présentées à leur valeur réévaluée ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés se présentent comme suit :

➤ **Comptabilisation des immobilisations et des amortissements**

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencement Aménagement Installation	10%
Matériel de transport	20%
Équipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au

résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.

- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location-financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

➤ **Les titres de participation**

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation à la date de clôture lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché et les perspectives de rentabilité, et ce pour les sociétés non cotées en bourse. Pour les sociétés cotées en bourse, la valeur d'inventaire est égale à la valeur boursière à la date de clôture.

Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participation dont le Groupe Electrostar n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont comptabilisés parmi les placements à court terme. Les titres détenus dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont classés parmi les placements à long terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite ci-dessus.

➤ **Les stocks**

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine du Groupe à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production.

➤ **Les revenus**

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par le Groupe Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par le Groupe et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaire (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

➤ **Opérations libellées en monnaie étrangères**

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêté des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

D. Notes du bilan consolidé

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles présentent, au 31 Décembre 2017, une valeur nette comptable de l'ordre de 27 982 910 DT. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

	Total VB Cumul. 31/12/2016	Sortie périmètre	Total Acquis. 2017	Réévaluation 2017	Total Cessions 2017	Total VB 31/12/2017	Total Amort. Cumul. 31/12/2016,	Sortie périmètre	Total Dotation 2017	Total Amort. Immob. Cédées 2017	Total Amort. Cumul. 31/12/2017	Total VCN 31/12/2017
Immobilisations incorporelles												
Logiciels	1 959 947	-74 110	2 358		0	1 888 194	1 941 978	-70 789	10 285	0	1 881 475	6 719
Autres immobilisations incorporelles	7 013 000	-5 000	13 095		0	7 021 095	3 679 957	-5 000	167 727	0	3 842 684	3 178 411
Fonds de commerce	0	325 000		2 725 185	0	3 050 185		0		0	0	3 050 185
Total Immobilisations Incorporelles	8 972 947	245 890	15 453	2 725 185	0	11 959 474	5 621 935	-75 789	178 013	0	5 724 159	6 235 315
Immobilisations corporelles												
Terrains	21 100 560	-8 187 387	0		0	12 913 173	0	0	0	0	0	12 913 173
Agencements et aménagements	2 795 650	-343 624	245 451		5 558	2 691 918	1 796 009	-184 585	148 887	0	1 760 311	931 607
Constructions	22 383 864	-13 128 619	201 974		0	9 457 219	5 523 748	-3 068 472	553 469	0	3 008 745	6 448 474
Matériels et outillages	3 116 934	-428 541	68 722		0	2 757 115	2 466 258	-331 814	106 891	0	2 241 334	515 781
Matériels de transport	3 755 012	-755 392	172 255		69 940	3 101 935	2 870 174	-668 315	329 433	51 990	2 479 302	622 633
Equipements de bureau	354 433	-80 707	9 035		0	282 760	204 987	-69 141	23 662	0	159 509	123 251
Matériels informatiques	1 416 824	-211 749	52 807		0	1 257 882	1 158 823	-168 949	75 332	0	1 065 206	192 677
Immobilisations à SJP	1 533 465	-1 533 465	0		0	0	1 341 106	-1 341 106	0	0	0	0
Total Immobilisations corporelles	56 456 742	-24 669 486	750 242	0	75 498	32 462 001	15 361 105	-5 832 383	1 237 675	51 990	10 714 406	21 747 595
Total immobilisations	65 429 689	-24 423 596	765 695	2 725 185	75 498	44 421 475	20 983 040	-5 908 172	1 415 687	51 990	16 438 565	27 982 910

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 2 922 284DT au 31 Décembre 2017 contre un solde net de 2 948 821 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	Valeur Brute	Provisions	31/12/2017	31/12/2016
Titres de Participations mis en équivalence	770 069		770 069	759 129
Autres Titres de Participations	402 618	189 900	212 718	722 275
Créances rattachés à des participations	0		0	920 300
Créances immobilisées	1 474 703		1 474 703	0
Prêt Au Personnel	385 142		385 142	401 305
Prêt Aux Sociétés	0		0	18 250
Dépôts	5 125		5 125	5 125
Cautionnements	74 438	0	74 438	122 436
TOTAL	3 112 095	189 900	2 922 195	2 948 821

Les titres de participation mis en équivalence enregistrent un solde de 770 069 DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 759 129 DT au 31 Décembre 2016 et correspondent à la participation du Groupe Electrostar dans la société « Immobilière Sidi Abdelhamid » à hauteur de 37,97%.

La société « Immobilière Sidi Abdelhamid » est consolidée selon la méthode de mise en équivalence, ainsi, la quote-part du Groupe dans le résultat de cette société s'élève à 10 941 DT, enregistrée dans le résultat consolidé, et la quote-part du Groupe dans les résultats reportés s'élèvent à 96 629 DT, enregistrée parmi les capitaux propres consolidés.

Les autres titres de participation accusent un solde net de 212 718 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Titre de participation	Montant	% détention
MIXAL	112 500	2,83%
Wided Services	12 500	2,55%
Autres titres	87 718	
Total net	212 718	

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Pour déterminer la valeur d'usage, la société tient compte de plusieurs facteurs tels que, les résultats et les perspectives de rentabilité des sociétés émettrices ainsi que l'utilité procurée à la société, du fait que ces sociétés ne sont pas cotées en bourse.

3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 1 542 200 DT au 31 Décembre 2017 contre un solde net de 1 373 925 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	Valeur Brute	Résorp.	31/12/2017	31/12/2016
Frais préliminaires	1 088 265	1 088 265	0	0
Charges à répartir	2 656 781	1 114 581	1 542 200	1 373 925
TOTAL	3 745 046	2 202 846	1 542 200	1 373 925

4. Stocks

Les stocks présentent un solde net de 23 590 583 DT au 31 Décembre 2017 contre un solde net de 40 309 511 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Matières Premières	1 207 457	956 788
Produits Finis	12 722 909	24 661 772
Marchandises	5 677 409	9 890 795
Pièces de Rechanges	3 982 808	4 800 156
TOTAL	23 590 583	40 309 511

5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 21 259 003 DT au 31 décembre 2017 contre un solde net de 26 330 941 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	Valeur Brute	Provisions	31/12/2017	31/12/2016
Clients	14 472 265	1 398 067	13 074 198	16 354 630
Clients-Effets à recevoir	1 261 560	97 558	1 164 002	1 179 158
Clients -Impayés et douteux	10 410 580	3 389 777	7 020 804	8 797 154
TOTAL	26 144 405	4 885 402	21 259 003	26 330 941

6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde de 23 877 150DT au 31 décembre 2017 contre un solde de 24 333 099DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Avances & Acomptes au Personnel	441 733	612 621
T.V.A à Régulariser	130 456	8 319
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	4 841 754	6 750 102
Crédit de T.V.A à reporter	844 181	423 183
Créances et Intérêts courus	6 851 636	2 785 868
Associés Comptes Courant	5 000	5 000
Créances sur Cession d'Immobilisations	4 104 798	3 463 698
Débiteurs Divers	3 044 724	5 407 376
Produits à Recevoir	2 296 247	3 283 100
Compte d'attente à Régulariser Actif	591 131	402 870
Charges Constatées d'Avance	725 492	1 190 961
TOTAL	23 877 150	24 333 099

7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de 3 161 124DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 5 681 277DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Chèques et Effets à l'Encaissement	2 695 142	2 520 327
Caisse	40 506	20 602
Banques	425 476	3 140 348
TOTAL	3 161 124	5 681 277

8. Capitaux propres consolidés

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2017 s'établit comme suit :

	Capital *	Réserves légalés	Prime d'émission	Résultats reportés consolidés	Réserves réévaluation	Résultat exercice (Part Groupe)	Total capitaux propres (Part Groupe)	Part Minoritaires CP Consolidés	Part Minoritaires dans le résultat	Total intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 Décembre 2016	12 250 000	890 190	8 720 224	-32 595 471	11 125 744	-6 734 341	-6 343 655	-721 779	-52 338	-774 118
Affectation résultat 2016				-6 734 341		6 734 341	0	-52 338	52 338	0
Résultat exercice 2017						-15 658 319	-15 658 319		-200 672	-200 672
Augmentation capital electrostar	9 187 780						9 187 780			0
Sortie du périmètre				8 614 357			8 614 357	756 973		756 973
Variation du périmètre							0	503 151		503 151
Réévaluation des immobilisations **				1 983 664			1 983 664	741 521		741 521
Capitaux propres 31 Décembre 2017	21 437 780	890 190	8 720 224	-28 731 791	11 125 744	-15 658 319	-2 216 173	1 227 527	-200 672	1 026 855

* Le capital social de la société Electrostar se détaille comme suit :

- Capital social : 21 437 780 DT
- Nombre d'action : 4 287 556 actions ordinaires
- Valeur nominale : 5 DT
- Résultat par action 2017 (part Groupe) : -3,652 DT / action
- Résultat par action 2016 (part Groupe) : -2,749 DT / action

** Il s'agit de la réévaluation des fonds de commerce des points de vente de la filiale Electroland pour un montant global de 2 725 185 DT, tel que figure dans la note des immobilisations incorporelles et corporelles.

9. Emprunts

Les emprunts présentent un solde de 16 208 290DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 21 810 358 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts bancaires à + 1 an	14 616 358	21 573 322
Emprunts leasing à + 1 an	1 587 732	177 166
Autres dettes à + 1 an	4 200	59 870
TOTAL	16 208 290	21 810 358

10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 34 276 218DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 32 226 084DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs d'Exploitation	23 990 857	16 193 498
Fournisseurs Etrangers	6 463 830	13 202 201
Effets à Payer Exploitation	4 587 861	3 065 173
Fournisseurs Immobilisations	3 889	3 715
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	248 290	2 033 963
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-1 016 809	-2 270 766
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700	-1 700
TOTAL	34 276 218	32 226 084

11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants enregistrent un solde de 7 566 684DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 8 216 750 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Créditeurs Divers	4 361 726	2 816 770
Obligations Cautionnées	1 501 961	2 250 424
Rémunérations Dues Au Personnel	470 159	635 210
C.N.S.S	315 845	488 845
Etat, Retenue sur Honoraires	248 416	45 969
Etat, Retenue à la Source sur Salaires	230 652	205 587
Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	70 179	137 586
Charges à Payer	68 818	1 130 587
Etat, Taxe pour la protection de L'environnement	66 114	88 031
Compte d'attente à régulariser passif	49 071	44 540
Clients Créditeurs	45 000	0
T.F.P	29 721	26 255
Accidents de Travail	24 296	31 312
Etat, Taxe au profit du système de maitrise de l'énergie	24 060	7 770
C.A.V.I.S	23 926	18 633
FO.DE.C	13 562	22 171
TCL	12 425	21 978
FO.PRO.LO.S	7 004	7 635
Produits Constatées d'Avance	3 077	3 262
Timbres Fiscaux	457	849
Assurance Groupe	216	4 059
Etat, Retenue de 2.5%	0	175 000
T.V.A à Payer	0	42 932
Contribution conjoncturelle	0	11 126
Autres	0	220
TOTAL	7 566 684	8 216 750

12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de 47 473 290DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 90 288 807DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Financement De Stock	8 490 000	8 790 000
Financement en Devises	10 719 477	30 327 293
Financement de Droits de Douane	0	1 582 961
Découvert Mobilisé	4 330 943	2 290 763
Avances sur factures	1 977 128	2 232 671
Emprunt-Échéance à moins d'un an	4 306 766	5 703 439
Intérêts courus sur emprunt	398 075	750 195
Banques	17 250 900	38 611 486
TOTAL	47 473 290	90 288 807

E. Notes de l'état de résultat consolidé

13. Revenus

Les revenus consolidés de l'exercice 2017 présentent un solde de 55 732 416DT contre 89 393 868 DT au cours de l'exercice 2016.

14. Autres produits d'exploitation

Les autres produits consolidés de l'exercice 2017 présentent un solde de 927 239DT contre 3 128 147 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Travaux	705 482	3 026 954
Produits des Activités Connexes	221 757	101 192
TOTAL	927 239	3 128 147

15. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2017 présentent un solde de 33 156 340DT contre 59 142 546DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Achats Marchandises	9 998 889	19 359 848
Achats de Prestation de Services	0	124 655
Variation Stock Marchandises	3 908 487	1 039 988
Achats Matières Premières Etrangères	14 761 012	27 159 809
Frais sur Achats	3 162 807	8 119 376
Achats Matières & Fournitures Consommables	219 254	372 907
Variation des stocks de Matières Premières	-628 384	1 120 836
Variation des stocks Pièces de Rechanges	164 010	-2 112 349
Autres Achats non Stockés de Matières & Fournitures	1 570 267	3 957 477
TOTAL	33 156 340	59 142 546

16. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2017 présentent un solde de 4 633 202DT contre 6 653 978 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires & Compléments de Salaires	3 532 364	5 474 965
Charges Sociales Légales	1 047 533	1 104 453
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	53 305	74 560
TOTAL	4 633 202	6 653 978

17. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2017 présentent un solde de 1 975 059DT contre 3 876 457DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	1 237 675	1 996 578
Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 114 581	1 035 304
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	1 207 761	561 231
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	178 013	388 598
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Stocks	0	100 985
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	1 099 004	88 867
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Immobilisations Financières	0	8 000
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-102 194	-3 751
Reprise sur Provisions pour dépréciation des des Immobilisations Financières	-295 439	0
Reprise sur Provisions Pour dépréciation des stocks	0	-34 213
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-2 464 342	-265 142
TOTAL	1 975 059	3 876 457

18. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2017 présentent un solde de 6 212 138DT contre 9 871 472DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 413 765	2 130 996
Publicité, Publications, Relations Publiques	684 609	1 704 349
Charges Locatives	1 203 051	1 432 817
Services Bancaires & Assimilés	571 275	1 385 979
Entretien & Réparations	856 199	901 059
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	495 680	810 953
Etudes & Recherches & Divers Services Extérieurs	387 401	752 881
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	682 717	680 085
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	351 102	582 410
Primes d'Assurances	410 822	521 829
Déplacements, Missions & Réceptions	223 229	432 652
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	369 154	428 647
Transfert de charge	-1 436 866	-1 893 186
TOTAL	6 212 138	9 871 472

19. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2017 présentent un solde de 11 060 820DT contre 16 998 327DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Charges financières	11 654 843	18 193 240
Produits financiers	-594 023	-1 194 913
TOTAL	11 060 820	16 998 327

20. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2017 présentent un solde de 1 031 136DT contre 580 159DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Gains Exceptionnels	202 122	413 723
Produits sur cessions d'immobilisations	829 014	166 435
TOTAL	1 031 136	580 159

21. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2017 présentent un solde de 4 403 582DT contre 397 310 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes Exceptionnelles	4 402 067	385 587
Pertes sur cessions d'immobilisations	1 515	11 723
TOTAL	4 403 582	397 310

F. Notes aux états des flux de trésorerie

22. Résultat net

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Net d'Impôt	-15 858 989	-6 786 679
TOTAL	-15 858 989	-6 786 679

23. Dotations aux amortissements et aux provisions

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations Aux Amortissements et Provisions	1 975 059	2 917 142
TOTAL	1 975 059	2 917 142

24. Variation de stock

	31/12/2017	31/12/2016
Variation des stocks de Matières Premières	250 669	-1 120 836
Variation des stocks de Pièces de Rechange	-20 694 998	2 171 221
Variation Stock Marchandises	-4 581 496	-1 098 860
Variation Produits Finis & Encours	7 922 753	-2 646 877
TOTAL	-17 103 072	-2 695 352

25. Variation des créances clients

	31/12/2017	31/12/2016
Variation Clients	-2 860 955	4 355 980
Variation Clients-Effets à recevoir	17 839	-1 671 901
Variation Clients-Impayés	-5 499 160	1 545 679
TOTAL	-8 342 276	4 229 759

26. Variation des autres actifs courants

	31/12/2017	31/12/2016
Variation Avances & Acomptes au Personnel	-170 888	203 030
Variation T.V.A à Régulariser	122 136	8 319
Variation Etat impôt sur les sociétés à Reporter	-1 908 349	1 998 868
Variation Crédit de T.V.A à reporter	420 998	-86 748
Variation Créances et Intérêts courus	4 065 768	267 278
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	641 100	44 100
Variation Débiteurs Divers	-2 362 652	-793 690
Variation Produits à Recevoir	-986 853	-854 377
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	188 261	112 638
Variation Charges Constatées d'Avance	-465 469	-888 847
TOTAL	-455 948	10 570

27. Variation des fournisseurs et autres passifs courants

	31/12/2017	31/12/2016
Variation Fournisseurs d'exploitation	7 797 359	5 183 533
Variation Fournisseurs Etrangers	-6 738 371	5 521 512
Variation Effets à Payer Exploitation	1 522 689	-1 179 325
Variation Fournisseurs Immobilisations	174	0
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	-1 785 674	747 247
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	1 253 958	963 727
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	-165 051	-146 628
Variation Etat, Retenue sur Honoraires	202 447	-7 968
Variation Etat, Retenue à la Source sur Salaires	25 065	691 421
Variation Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	-67 407	-11 615
Variation Etat, Retenue de 2.5%	-175 000	-46 872
Variation Contribution conjoncturelle	-11 126	-127 923
Variation Etat, Taxe au profit du système de maitrise de l'énergie	16 290	175 000
Variation Etat, Taxe pour la protection de L'environnement	-21 917	-8 269
Variation Obligations Cautionnées	-748 463	-122 744
Variation, TVA à Payer	-42 932	-66 886
Variation, TCL	-9 553	2 963
Variation FO.DE.C	-8 609	0
Variation Droit à la consommation	0	-266 805
Variation Timbres Fiscaux	-392	8 855
Variation FO.PRO.LO.S	-632	-49 494
Variation T.F.P	3 465	551
Autres	-220	20 078
Variation C.N.S.S	-173 001	864
Variation C.A.V.I.S	5 293	11 126
Variation Accidents de Travail	-7 016	-5 310
Variation Assurance Groupe	-3 843	470
Variation comptes courants des associés	0	-9 206
Variation Charges à Payer	-1 061 769	-766
Créditeurs Divers	1 589 956	0
Compte d'attente à régulariser passif	4 531	-31 080
Produits Constatés d'Avance	-184	0
TOTAL	1 400 068	11 246 456

28. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2017	31/12/2016
Variation des Immobilisations Corporelles & Incorporelles	3 658 178	9 982 642
Réserve Spéciale de Réévaluation	-2 725 185	-3 280 585
Variation Immobilisations Encours	0	-1 105 668
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	1 275 031	1 778 850
Variation des Charges à Répartir	1 282 856	1 219 621
TOTAL	3 490 880	8 594 861

29. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2017	31/12/2016
Encaissements Provenant De La Cession D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	75 498	1 145 954
TOTAL	75 498	1 145 954

30. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

	31/12/2017	31/12/2016
Variation titres de participations	0	20 000
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	370 545	118 177
Décaissements provenant des Dépôts et Cautionnements	10 350	18 893
Décaissements provenant des actions	600 000	0
Décaissements provenant des Créances	1 474 703	0
Reclassement des prêts à moins d'un an	253 431	0
Reclassement titres de placements en titres de participation	0	-20 000
TOTAL	2 709 029	137 070

31. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

	31/12/2017	31/12/2016
Variation titres de participations	3 129 000	0
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	352 478	500 881
Créances sur cession d'immobilisations	-2 529 000	0
Encaissements provenant des Remboursements des Cautionnements	0	108 879
TOTAL	952 478	609 760

32. Encaissement provenant de l'augmentation de capital

	31/12/2017	31/12/2016
Augmentation de capital	9 187 780	0
TOTAL	9 187 780	0

33. Rebroussement d'emprunt

	31/12/2017	31/12/2016
Remboursement Emprunt	4 154 084	9 683 712
TOTAL	4 154 084	9 683 712

34. Encaissements provenant des emprunts

	31/12/2017	31/12/2016
Encaissements provenant des emprunts	4 537 410	463 746
TOTAL	4 537 410	463 746

35. Trésorerie début de l'exercice

	31/12/2017	31/12/2016
Liquidités & Equivalents en Liquidités	5 681 277	15 299 974
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-83 835 173	-82 934 916
TOTAL	-78 153 896	-67 634 942

36. Trésorerie à la clôture de l'exercice

	31/12/2017	31/12/2016
Liquidités & Equivalents en Liquidités	3 161 124	5 681 277
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-42 768 449	-83 835 173
TOTAL	-39 607 325	-78 153 896

G. Variation du Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Electrostar accuse une variation qui porte sur :

- La sortie totale du périmètre des filiales HMT, AFFICHE, Climatech et Climatech international
- La sortie partielle du périmètre de la filiale Electroland sans perte de contrôle.

Ainsi, l'impact de la variation du périmètre sur les réserves consolidées et les minoritaires se détaille comme suit :

	% intérêt			Impact sur	
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Date d'effet	Réserves consolidées	Intérêt minoritaire
<i>Sortie du périmètre</i>					
HMT	99,93%	0,00%	1 janvier 2017	7 230 940	3 294
Affiche	63,16%	0,00%	1 janvier 2017	1 966 303	758 079
Climatech	99,82%	0,00%	1 janvier 2017	-583 730	-3 900
Climatech international	99,82%	0,00%	1 janvier 2017	844	-500
<i>Sous-total</i>				<i>8 614 357</i>	<i>756 973</i>
<i>Variation du périmètre</i>					
Electroland *	98,77%	72,79%	1 janvier 2017		503 151
<i>Sous-total</i>				<i>0</i>	<i>503 151</i>
Total impact				8 614 357	1 260 124

* la cession d'une partie des parts sociales de la société Electroland engendre un transfert d'une partie des capitaux propres consolidés groupe aux minoritaires.

H. Soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	2 017	CHARGES		SOLDES	2 017	2 016
Ventes de marchandises & autres produits exploitation	17 584 901	Coût d'achat des marchandises vendues	13 907 376	<i>Marge Commerciale</i>	3 677 525	10 387 919
Revenus	39 074 754	Stockage de production	-11 954 897	<i>Production</i>	27 119 857	50 087 383
Production	27 119 857	<i>Achats consommés</i>	19 248 965	<i>Marge sur coût matières</i>	7 870 892	20 344 674
Marge Commerciale	3 677 525					
Marge sur coût matières	7 870 892	Autres charges externes	7 297 902			
TOTAL	11 548 417	TOTAL	7 297 902	<i>Valeur Ajoutée Brute</i>	4 250 516	19 550 345
		Impôts & Taxes	351 102			
		Charges de personnel	4 633 202			
Valeur Ajoutée Brute	4 250 516	TOTAL	4 984 304	<i>Excédent brut d'exploitation</i>	-733 788	12 313 956
Excédent brut d'exploitation	-733 788	Autres charges ordinaires	4 403 582			
Transfert de charge	1 436 866	Charges financières	11 654 843			
Autres produits ordinaires	1 031 136	Dotations aux amortissements & aux provisions	1 975 059			
Produits financiers	604 963	Impôt sur le résultat	164 683			
TOTAL	2 339 177	TOTAL	18 198 167	Résultat Net	-15 858 990	-6 786 679

I. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Escompte commercial	20 463 946
Lettre de crédit	3 426 704
Obligations cautionnées	178 863
Caution sur marché	235 434
Total	24 304 947

- La société Electrostar a accordé les terrains et constructions, ainsi qu'un nantissement de son fonds de commerce au profit des différentes banques en contre partie des crédits reçus.
- La société Electrostar a accordé une caution solidaire au profit de ses sociétés filiales SOGES et HMT pour leurs engagements avec certaines banques (exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société Electrostar).
- La société SOGES a reçu une caution solidaire de la part de sa société mère Electrostar pour les besoins de financement de son activité.
- La société SOGES a accordé un nantissement sur son fonds de commerce pour quelques banques.
- La société HMT a reçu une caution solidaire de la part de sa société mère Electrostar pour les besoins de financement de son activité.
- La société HMT a accordé une hypothèque sur ses constructions au profit de quelques banques.

J. Transactions avec les parties liées

- Les transactions entre les sociétés du groupe ELECTROSTAR consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont totalement éliminées au niveau des états financiers consolidés.
- Pour la société immobilière Sidi Abdelhamid, consolidée selon la méthode de mise en équivalence, les transactions effectuées avec cette société sont constituées de Prestations de service fournies par la société Immobilière "Sidi Abdelhamid" et ont été facturées pour un montant annuel hors TVA de 91 465 DT.

GROUPE « ELECTROSTAR »
Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats Financiers Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires du groupe « ELECTROSTAR SA »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres (part du groupe) négatifs de <2 216 173> DT, y compris le résultat déficitaire (part du groupe) de l'exercice s'élevant à <15 658 319>DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Suite aux travaux effectués par nos soins et en se référant aux rapports des commissaires aux comptes des sociétés filiales, nous portons à votre attention l'information suivante :

- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes auprès de la société « L'AFFICHE TUNISIENNE » pour un montant de 1 815 967 DT. Compte tenu de la situation financière et économique de ladite société, cette créance devrait être provisionnée dans sa totalité.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Question clés d'audit	Diligences accomplies
<p>Les immobilisations corporelles de la société "ELECTROSTAR" présentent une valeur comptable nette de l'ordre de 22 181 507 DT au 31 Décembre 2017, dont terrains et constructions pour un montant de 20 482 180 DT.</p>	<p>Afin de nous assurer de la valeur des biens immobiliers, principalement les terrains et constructions, nous avons fait recours à un expert foncier.</p>
<p>Du fait, que ces immobilisations sont accordées en garantie des crédits obtenus, nous considérons que l'évaluation des biens immobiliers est une question clés d'audit.</p>	<p>Les biens immobiliers, objet de l'évaluation, présentent une valeur nette comptable au 31 Décembre 2017 de 16 526 849 DT.</p>
	<p>La valeur d'usage retenue par l'expert foncier pour les dits biens s'élève à 20 546 676 DT.</p>

4. Observations

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1^{ère} instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscale en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.
- Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT. Notons qu'à la date de la signature du présent rapport, les jugements rendus par la cour d'appel ne sont pas encore signifiés à la société. A la date de la signature de notre rapport, nous n'avons pas reçu de confirmation de l'avocat en charge de l'affaire.
- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.
Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Le dit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.
Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 Octobre 2017. Le jugement de première instance n°7683 a été reporté pour le 11 Juillet 2018, puis reporté de nouveau pour le 10 octobre 2018.
- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes pour un montant de 8 640 449 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes, l'ensemble de ces créances a été pris en charge par la société FH Services, moyennant un échéancier de remboursement et une caution solidaire, pour assurer leur recouvrement.
- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes pour un montant de 821 316 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes. L'ensemble de ces créances a fait l'objet de différents actes avec les sociétés concernées. L'engagement porte sur un remboursement sur des loyers et des dividendes futurs.

- Les capitaux propres de la société « ELECTROLAND » sont inférieurs à la moitié de son capital social. Ainsi, cette société est appelée à convoquer son Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.
- Les capitaux propres de la société « SOGES » sont inférieurs à la moitié du capital social. Ainsi, la société est appelée à convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

5. Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 14 Août 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE -BT-

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI et Mr Lamjed BEN M'BAREK .

Bilan | Juin 2018

En K.TND	Notes	juin-18	juin-17	déc.-17
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1.1	271 467	126 437	195 774
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	1.2	186 219	189 224	97 701
AC3 - Créances sur la clientèle	1.3	4 353 908	3 902 145	4 157 758
AC4 - Portefeuille titres commercial	1.4	506 225	363 547	404 773
AC5 - Portefeuille d'investissement	1.5	418 095	374 228	351 928
AC6 - Valeurs immobilisées	1.6	48 552	45 853	45 823
AC7 - Autres actifs	1.7	27 627	31 806	25 295
Total des Actifs		5 812 093	5 033 240	5 279 052
PA1 - Banque Centrale et CCP	2.1	611 375	506 706	416 303
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2.2	166 083	91 160	131 724
PA3 - Dépôts de la clientèle	2.3	3 639 947	3 310 305	3 450 091
PA4 - Emprunts et ressources spéciales (*)	2.4	460 766	250 571	347 194
PA5 - Autres passifs (*)	2.5	137 007	153 747	132 961
Sous-Total des Passifs		5 015 178	4 312 489	4 478 273
CP1 - Capital social		225 000	180 000	180 000
CP2 - Réserves		457 783	484 783	484 783
CP3 - Autres capitaux propres		0	0	0
CP4 - Report à nouveau		45 996	49	49
CP5 - Résultat de la période		68 136	55 919	135 947
Sous-Total capitaux propres	2.6	796 915	720 751	800 779
Total Passifs et Capitaux propres		5 812 093	5 033 240	5 279 052

(*) Chiffres de juin et décembre 2017 retraités pour les besoins de comparabilité

Etats des Engagements Hors Bilan | 30 juin 2018

En K.TND	Notes	juin-18	juin-17	déc.-17
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	3.1	646 325	735 691	633 523
HB2 - Crédits documentaires	3.2	237 799	241 463	247 864
HB3 - Actifs donnés en garantie	3.3	572 000	511 462	416 000
Total des Passifs éventuels		1 456 124	1 488 616	1 297 387
HB4 - Engagements de financement donnés	3.4	300 413	227 199	304 903
HB5 - Engagements sur titres		0	1 000	0
Total des engagements donnés		300 413	228 199	304 903
HB6 - Engagements de financement reçus	3.5	9 910	13 097	5 032
HB7 - Garanties reçues	3.6	2 021 427	1 879 346	1 901 443
Total des engagements reçus		2 031 337	1 892 443	1 906 475

Etat de Résultat | Juin 2018

En K.TND

	Notes	juin-18	juin-17	déc.-17
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.1	179 217	135 638	296 530
PR2 - Commissions (en produits)	4.2	29 662	26 780	54 858
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.3	32 911	23 918	52 736
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	4.4	12 148	15 300	16 825
Total produits d'exploitation		253 938	201 636	420 949
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.5	100 249	72 902	150 653
CH2 - Commissions encourues	4.6	1 002	644	1 751
Total charges d'exploitation		101 251	73 546	152 404
Produit Net Bancaire		152 687	128 090	268 545
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	4.7	7 767	12 657	11 064
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4.8	3 306	4 609	3 624
PR7 - Autres produits d'exploitation		182	338	1 177
CH6 - Frais de personnel	4.9	35 563	32 466	66 140
CH7 - Charges générales d'exploitation	4.10	14 591	9 113	18 315
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	4.11	3 558	3 451	7 033
Résultat d'exploitation		88 084	66 132	163 546
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	4.12	156	438	699
CH11 - Impôts sur les bénéfices		18 139	10 651	24 761
Résultat net des activités ordinaires		70 101	55 919	139 484
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	4.13	-1 965	0	-3 537
Résultat net de la période		68 136	55 919	135 947

Etats des flux de trésorerie | 30 juin 2018

En K.TND

	Notes	juin-18	juin-17	déc.-17
Produits d'exploitation bancaire encaissés	5.1	240 142	184 793	393 848
Charges d'exploitation bancaire décaissées	5.2	-102 747	-69 664	-145 752
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		122 942	70 100	37 975
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-184 687	-250 476	-500 306
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		186 911	152 883	289 873
Titres de placement		-68 269	-55 915	-89 652
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-52 232	-42 957	-73 274
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-7 257	16 140	-16 529
Impôts sur les bénéfices		-20 104	-14 315	-28 298
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		114 699	-9 411	-132 115
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 040	10 053	17 138
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-68 364	-574	17 151
Acquisition/ cession sur immobilisations		-6 114	-1 335	-4 589
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		-63 438	8 144	29 700
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		118 401	22 209	118 904
Dividendes versés	5.3	-72 000	-64 800	-64 800
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		46 401	-42 591	54 104
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		97 662	-43 858	-48 311
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		155 813	204 124	204 124
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	5.4	253 475	160 266	155 813

Notes aux états financiers intermédiaires

Présentation de la Banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	142 284	63,2%
Actionnaires Etrangers	82 716	36,8%
Total	225 000	100%

Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2018 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 juin 2018, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.);

Notes aux états financiers intermédiaires

- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leurs coûts peuvent être mesurés de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non

recupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement des immobilisations corporelles:

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux

Description	juin-18	juin-17	déc.-17
Immeubles	5%	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%	14%

taux suivants :

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période

Notes aux états financiers intermédiaires

services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

■ Amortissement des immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

■ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le portefeuille-titres

2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice;
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leurs coûts d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Notes aux états financiers intermédiaires

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

a) L'évaluation initiale des engagements

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront,

Notes aux états financiers intermédiaires

pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques ainsi que la note n°2012-08 du 2 mars 2012.
- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.

c) Le processus de classification des créances

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards

de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances

Les provisions individuelles :

▪ Règles de mesure des provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie hypothécaire retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

Notes aux états financiers intermédiaires

Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques au titre de l'exercice N. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, se présentent comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	21%
Industries manufacturières	27%
Autres industries	40%
Bâtiments et travaux publics	49%
Tourisme	27%
Promotion immobilière	19%
Autres services	26%
Commerce	37%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, d'avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leurs valeurs de réalisation attendues au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leurs évaluations sont faites sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en

Notes aux états financiers intermédiaires

compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

a) Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

b) Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;

Notes aux états financiers intermédiaires

- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

c) Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

d) Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

Notes aux états financiers intermédiaires

Note 1.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque Centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Caisse Dinars	29 452	29 827	32 585
Caisse Devises	6 071	5 095	4 465
Banque Centrale de Tunisie	235 433	91 265	158 255
CCP	511	250	469
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque Centrale, CCP et la TGT	271 467	126 437	195 774

Note 1.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Avoirs chez les établissements financiers	13 012	5 499	15 336
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	13 007	5 495	12 500
Comptes débiteurs des banques et corresp. en dinars convertibles	5	4	2 836
Prêts aux établissements financiers	171 437	182 206	80 957
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	49 000	0
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	104 167	69 686	14 680
Prêts aux organismes financiers spécialisés	67 270	63 520	66 277
Créances rattachées	1 770	1 519	1 408
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	71	30	11
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	1 699	1 489	1 397
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	186 219	189 224	97 701

AC2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Avoirs chez les établissements financiers	13 012	0	0	0	0	13 012
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	13 007	0	0	0	0	13 007
Comptes débiteurs des banques et correspondants en Dinars convertibles	5	0	0	0	0	5
Prêts aux établissements financiers	67 270	20 945	83 222	0	0	171 437
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	0	0	0	0	0
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	0	20 945	83 222	0	0	104 167
Prêts aux organismes financiers spécialisés	67 270	0	0	0	0	67 270
Total AC2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle	80 282	20 945	83 222	0	0	184 449

Notes aux états financiers intermédiaires

Note 1.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Comptes ordinaires débiteurs	451 382	409 676	359 907
Crédits sur ressources ordinaires	3 663 649	3 355 944	3 592 863
Créances sur crédit-bail	70 924	49 017	59 483
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	4 672	12 618	33 800
Crédits sur ressources spéciales	200 054	117 772	169 778
Financement sur ressources externes	196 379	115 022	166 352
Financement sur ressources budgétaires	3 675	2 750	3 426
Créances impayées douteuses et litigieuses	225 027	218 060	201 801
Créances impayées	41 704	28 905	24 186
Créances au contentieux	183 323	189 155	177 615
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	43 190	33 523	34 785
Couvertures comptables	-304 990	-294 465	-294 659
Agios réservés	-21 824	-19 847	-18 722
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-283 166	-274 618	-275 937
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 353 908	3 902 145	4 157 758

AC3 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2017	Dotations aux agios réservés	Reprise agios réservés de la période	Agios réservés au 30.06.2018
Agios réservés sur ressources budgétaires	1	0	0	1
Agios réservés sur ressources extérieures	353	1 071	-537	887
Agios réservés sur ressources ordinaires	13 125	11 135	-6 867	17 393
Agios réservés sur créances de leasing	122	131	-119	134
Autres agios réservés	5 121	8 632	-10 344	3 409
Total AC3 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés	18 722	20 969	-17 867	21 824

AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2017	Dotations nettes de juin-18	Radiations de juin-18	Provisions au 30.06.2018
Provisions individuelles et additionnelles	241 122	7 229	0	248 351
Provisions collectives	34 815	0	0	34 815
Total AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	275 937	7 229	0	283 166

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24.

Notes aux états financiers intermédiaires

AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois]3mois-1an]]1an-5ans]	>5ans	juin-18
Comptes ordinaires débiteurs	0	401 554	49 821	7	0	451 382
Crédits sur ressources ordinaires	113 759	720 422	701 194	1 701 588	426 686	3 663 649
Créances sur crédit-bail	2 641	4 094	17 499	45 053	1 637	70 924
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	304	1 682	1 311	1 375	0	4 672
Crédits sur ressources spéciales	6 441	2 055	18 290	111 129	62 139	200 054
Créances impayées douteuses	225 027	0	0	0	0	225 027
Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle	348 172	1 129 807	788 115	1 859 152	490 462	4 615 708

AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	juin-18
Comptes ordinaires débiteurs	460	0	0	450 922	451 382
Crédits sur ressources ordinaires	1 967	0	0	3 661 682	3 663 649
Créances sur crédit-bail	0	0	0	70 924	70 924
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	4 672	4 672
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	200 054	200 054
Créances impayées douteuses	0	0	0	225 027	225 027
Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	2 427	0	0	4 613 281	4 615 708

Note 1.4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Portefeuille-titres commercial	493 287	351 282	385 019
Titres de placement	453 287	351 282	385 019
Titres de transaction	40 000	0	0
Créances rattachées	12 938	12 265	19 754
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	506 225	363 547	404 773

Notes aux états financiers intermédiaires

Note 1.5

AC5 - Portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Titres de propriété	437 840	379 182	365 750
Titres de participation	164 865	178 260	174 503
Parts dans les entreprises associées	994	945	9 266
Parts dans les entreprises liées	50 055	57 051	50 055
Fonds gérés par des SICAR	221 926	142 926	131 926
Titres de créances	16 190	21 413	21 214
Emprunts nationaux	16 190	21 413	21 214
Obligations	0	0	0
Créances rattachées	1 780	6 231	672
Provisions pour dépréciations de titres	-37 715	-32 598	-35 708
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	418 095	374 228	351 928

AC5 - Tableau de variation des titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2018
Titres de propriété	365 750	213 423	141 333	437 840
Titres de participation	174 503	20	9 658	164 865
Parts dans les entreprises associées	9 266	123 403	131 675	994
Parts dans les entreprises liées	50 055	0	0	50 055
Fonds gérés par des SICAR	131 926	90 000	0	221 926
Titres de créances	21 214	0	5 024	16 190
Emprunts nationaux	21 214	0	5 024	16 190
Obligations	0	0	0	0
Total AC5 - Tableau de variation des titres d'investissement	386 964	213 423	146 357	454 030

AC5 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2018
Participations directes	28 456	21	53	28 424
Participations en rétrocession	146 047	0	9 606	136 441
Total AC5 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	174 503	21	9 658	164 865

Notes aux états financiers intermédiaires

AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2018
SICAV Croissance	946	48	0	994
SICAV Rendement	8 320	123 355	131 675	0
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	9 266	123 403	131 675	994

AC5 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Sicav Croissance	13,19%	13,31%	13,28%
Sicav Rendement	0,00%	0,00%	1,79%

AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2018
Transport de Fonds de Tunisie	999	0	0	999
Placement Tunisie SICAF	5 640	0	0	5 640
Société de Bourse de Tunis	990	0	0	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	0	0	580
La Fonçière des Oliviers	159	0	0	159
Astrée Assurances	17 217	0	0	17 217
SPFT Carthago	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	0	0	6 220
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 055	0	0	50 055

Notes aux états financiers intermédiaires

AC5 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Placement Tunisie SICAF	40,14%	40,14%	40,14%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Générale Immobilière de Tunisie	0,00%	87,45%	0,00%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
La Fonçière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
Astrée Assurances	49,98%	49,98%	49,98%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%

AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Dotation	Reprise	Provisions au 30.06.2018
Provisions sur titres de participation	27 268	1 926	-46	29 148
Provisions sur parts dans les entreprises liées	1 637	0	-372	1 265
Provisions sur fonds gérés	6 803	750	-251	7 302
Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	35 708	2 676	-669	37 715

AC5 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	juin-18
Titres de participation	11 280	153 585	164 865
Parts dans les entreprises associées	0	994	994
Parts dans les entreprises liées	22 857	27 198	50 055
Total	34 137	181 778	215 914

Notes aux états financiers intermédiaires

Note 1.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Immobilisations incorporelles	13 223	13 055	13 223
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	12 813	12 645	12 813
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	150 047	140 761	143 841
Immeubles d'exploitation	63 412	61 837	63 035
Immeubles hors exploitation	1 562	1 646	1 562
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 750	1 750	1 750
Agencements	11 945	11 172	11 631
Matériel informatique	32 231	28 223	28 664
Matériels bancaires	18 056	17 795	18 031
Matériel de transport	2 810	2 443	2 606
Immobilisations reprises / contrat de leasing	0	0	0
Immobilisations en cours	779	517	217
Autre matériel	17 245	15 121	16 088
Cumuls des amortissements	-114 718	-107 963	-111 241
Amortissements des immobilisations incorporelles	-12 534	-11 359	-12 016
Amortissements des immobilisations corporelles	-102 184	-96 604	-99 225
Total AC6 - Valeurs immobilisées	48 552	45 853	45 823

AC6 - Ventilation valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Acquisit.	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 30.06.2018
Immobilisations incorporelles	13 223	0	0	0	13 223
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	12 813	0	0	0	12 813
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	143 841	6 299	0	-93	150 047
Immeubles d'exploitation	63 035	0	400	-23	63 412
Immeubles hors exploitation	1 562	0	0	0	1 562
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	0	0	1 750
Agencements	11 631	314	0	0	11 945
Matériel informatique	28 664	3 567	0	0	32 231
Matériels bancaires	18 031	25	0	0	18 056
Matériel de transport	2 606	274	0	-70	2 810
Immobilisations en cours	217	986	-424	0	779
Autre matériel	16 088	1 133	24	0	17 245
Total AC6 - Ventilation valeurs immobilisées selon type d'opération	157 064	6 299	0	-93	163 270

Notes aux états financiers intermédiaires

AC6 - Ventilation valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 31.12.2017	Amorts cumulés au 31.12.2017	Dotation au 30.06.2018	Reprise au 30.06.2018	Amorts cumulés au 30.06.2018	Valeur comptable nette au 30.06.2018
Immobilisations incorporelles	13 223	12 017	518	0	12 535	688
Frais d'établissement	189	189	0	0	189	0
Logiciels informatiques	12 813	11 828	518	0	12 346	467
Fonds de commerce	221	0	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	150 047	99 224	3 040	-81	102 183	47 864
Immeubles d'exploitation	63 412	37 091	1 208	-21	38 278	25 134
Immeubles hors exploitation	1 562	410	35	0	445	1 117
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	0	0	0	1 750
Agencements	11 945	9 366	221	0	9 587	2 358
Matériel informatique	32 231	24 132	718	0	24 850	7 381
Matériels bancaires	18 056	14 930	239	0	15 169	2 887
Matériel de transport	2 810	1 435	210	-60	1 585	1 225
Immobilisations en cours	779	0	0	0	0	779
Autre matériel	17 245	11 860	409	0	12 269	4 976
Total AC6 - Ventilation valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette	163 270	111 241	3 558	-81	114 718	48 552

Note 1.7

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Siège, succursales et agences	827	14 226	6 203
Comptes de régularisation	12 176	8 781	8 535
Compensation reçue	5 973	3 437	5 363
Compte d'ajustement devises	2 996	270	308
Agios, débits à régulariser et divers	3 207	5 074	2 864
Débiteurs divers	14 624	8 799	10 557
Total AC7 - Autres actifs	27 627	31 806	25 295

Note 2.1

PA1 - Banque Centrale et CCP

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0
CCP	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	610 000	506 000	416 000
Emprunts en dinars	610 000	506 000	416 000
Emprunts en devises	0	0	0
Dettes rattachées	1 375	706	303
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	611 375	506 706	416 303

PA1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
CCP	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	0	610 000	0	0	0	610 000
Emprunts en dinars	0	610 000	0	0	0	610 000
Emprunts en devises	0	0	0	0	0	0
Total PA1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	0	610 000	0	0	0	610 000

Note 2.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Dépôts à vue des établissements financiers	73 482	18 822	13 656
Banques et correspondants étrangers	67 875	10 938	7 309
Organismes financiers spécialisés	5 607	7 884	6 347
Emprunts auprès des établissements financiers	92 109	72 169	117 714
Emprunts en dinars	5 000	0	0
Emprunts en devises	87 109	72 169	117 714
Dettes rattachées	492	169	354
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	166 083	91 160	131 724

PA2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Dépôts à vue des établissements financiers	73 482	0	0	0	0	73 482
Banques et correspondants étrangers	67 875	0	0	0	0	67 875
Organismes financiers spécialisés	5 607	0	0	0	0	5 607
Emprunts auprès des établissements financiers	0	18 469	73 640	0	0	92 109
Emprunts en dinars	0	5 000	0	0	0	5 000
Emprunts en devises	0	13 469	73 640	0	0	87 109
Total PA2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	73 482	18 469	73 640	0	0	165 591

Note 2.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Comptes à vue	1 269 233	1 139 788	1 181 953
Comptes d'épargne	1 201 949	1 009 699	1 103 856
Comptes spéciaux d'épargne	1 183 848	990 836	1 085 407
Autres comptes d'épargne	18 101	18 863	18 449
Dépôts à terme	1 028 982	1 053 749	1 039 757
Comptes à terme	687 837	645 234	636 192
Bons de caisse	22 145	23 015	22 565
Certificats de dépôts	319 000	385 500	381 000
Autres sommes dues à la clientèle	110 224	83 252	97 911
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	29 559	23 817	26 614
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 639 947	3 310 305	3 450 091

PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Comptes à vue	0	883 370	368 696	17 167	0	1 269 233
Comptes d'épargne	0	0	120 195	1 081 754	0	1 201 949
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	118 385	1 065 463	0	1 183 848
Autres comptes d'épargne	0	0	1 810	16 291	0	18 101
Dépôts à terme	0	444 100	453 359	131 523	0	1 028 982
Comptes à terme	0	261 450	322 479	103 908	0	687 837
Bons de caisse	0	3 650	9 380	9 115	0	22 145
Certificats de dépôts	0	179 000	121 500	18 500	0	319 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	20 635	86 834	2 755	0	110 224
Total PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	0	1 348 105	1 029 084	1 233 199	0	3 610 388

PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	juin-18
Comptes à vue	6 235	211	0	1 262 787	1 269 233
Comptes d'épargne	0	0	0	1 201 949	1 201 949
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	1 183 847	1 183 847
Autres comptes d'épargne	0	0	0	18 102	18 102
Dépôts à terme	100 420	181 616	0	746 946	1 028 982
Comptes à terme	64 920	73 616	0	549 301	687 837
Bons de caisse	0	0	0	22 145	22 145
Certificats de dépôts	35 500	108 000	0	175 500	319 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	110 224	110 224
Total PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	106 655	181 827	0	3 321 906	3 610 388

Note 2.4**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Emprunts et ressources spéciales	455 010	248 821	345 419
Ressources extérieures ⁽¹⁾	449 224	244 053	339 852
Ressources budgétaires	5 786	4 768	5 567
Dettes rattachées	5 756	1 750	1 775
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	460 766	250 571	347 194

(1) Chiffres de juin et décembre 2017 retraités pour les besoins de comparabilité

PA4 - Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Ressources extérieures	11 805	68 881	264 228	104 310	449 224

Note 2.5

PA5 - Autres passifs

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Comptes de régularisation	61 947	94 729	66 905
Compensation à régler	45 577	74 359	53 162
Comptes d'ajustement devises	0	7 598	18
Agios, crédits à régulariser et divers ⁽¹⁾	16 370	12 772	13 725
Provisions	22 243	28 209	20 689
Provisions pour risques et charges diverses ⁽²⁾	15 005	19 465	14 199
Provisions pour congés payés	3 288	3 287	2 257
Provisions pour créances en hors bilan	3 950	5 457	4 233
Créditeurs divers	52 817	30 809	45 367
Créditeurs sur opérations d'impôt	16 664	13 390	14 817
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	3 832	4 179	3 929
Créditeurs sur opérations BCT	430	392	479
Créditeurs sur opérations avec le personnel	7 325	5 435	14 063
Créditeurs sur opérations sur titres	1 537	1 458	1 589
Chèques à payer	21 528	4 242	8 826
Autres créditeurs	1 501	1 713	1 664
Total PA5 - Autres passifs	137 007	153 747	132 961

(1) Chiffres de juin et décembre 2017 retraités pour les besoins de comparabilité

(2) Les provisions de 2018 incluent un montant de 6 486 mille dinars relatifs à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

Il est à noter que la banque a reçu une notification pour un contrôle fiscal approfondi le 25 janvier 2018 couvrant les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017. Ce contrôle couvrira les impôts et taxes suivants :

<u>Taxes</u>	<u>Période</u>
Impôt sur les sociétés	01/01/2014 au 31/12/2016
Acomptes prévisionnels	01/01/2014 au 31/12/2016
Retenue à la source	01/01/2014 au 31/12/2016
Taxe sur la Valeur Ajoutée	01/01/2014 au 31/12/2016
TFP	01/01/2014 au 31/12/2016
FOROLOS	01/01/2014 au 31/12/2016
TCL	01/01/2014 au 31/12/2016
R/S au titre de la contribution pour le caisse de compensation	01/01/2014 au 31/12/2015
Contribution Conjoncturelle 2014	01/09/2014 au 31/12/2014
Contribution Conjoncturelle 2017	01/01/2017 au 25/03/2017
Droit d'enregistrement des jugements	01/01/2014 au 31/12/2016

Les travaux de contrôle ont commencé le 20 février 2018 et sont toujours en cours. Aucune provision n'a été constituée au 30 juin 2018 en couverture des risques éventuels de ce contrôle.

Notes relatives au bilan – Capitaux

Note 2.6

Capitaux propres

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Capital social	225 000	180 000	180 000
Réserves	457 783	484 783	484 783
Réserves légales	18 000	18 000	18 000
Réserves statutaires	35 767	72 241	72 241
Réserves à régime spécial	4 956	6 732	6 733
Réserves pour réinvestissements exonérés	399 060	387 810	387 809
Report à nouveau	45 996	49	49
Résultat de l'exercice	68 136	55 919	135 947
Total Capitaux Propres	796 915	720 751	800 779

Résultat par action

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Résultat net	68 136	55 919	135 947
Nombre moyen d'actions (en milliers)	195 000	180 000	180 000
Nombre d'actions fin de période (en milliers)	225 000	180 000	180 000
Résultat de base par action ^(a)	0,349	0,311	0,755
Résultat dilué par action ^(b)	0,349	0,311	0,755

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Notes aux états financiers intermédiaires

Tableau de variation des capitaux propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de la période	juin-18
Capitaux propres au 31.12.2016	180 000	15 000	100 844	7 930	324 169	332	0	101 357	729 632
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat 2016	0	3 000	35 000	0	63 640	-283	0	-101 357	0
Reclassement réserves	0	0	1 197	-1 197	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	-64 800	0	0	0	0	0	-64 800
Résultat de l'exercice 2017	0	0	0	0	0	0	0	135 947	135 947
Capitaux propres au 31.12.2017	180 000	18 000	72 241	6 733	387 809	49	0	135 947	800 779
Augmentation de capital	45 000	0	-45 000	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	0	0	90 000	45 947	0	-135 947	0
Reclassement réserves	0	0	80 526	-1 777	-78 749	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	-72 000	0	0	0	0	0	-72 000
Résultat au 30.06.2018	0	0	0	0	0	0	0	68 136	68 136
Capitaux propres au 30.06.2018	225 000	18 000	35 767	4 956	399 060	45 996	0	68 136	796 915

Note 3.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
En faveur d'établissements bancaires et financiers	251 577	354 869	220 174
En faveur de la clientèle	394 748	380 822	413 349
Total	646 325	735 691	633 523

Note 3.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Ouverture de crédits documentaires	165 081	157 433	181 030
Acceptations à payer	72 718	84 030	66 834
Total	237 799	241 463	247 864

Note 3.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
BTA / Appel d'offres BCT	231 217	203 000	169 000
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	340 783	308 462	247 000
Total	572 000	511 462	416 000

Note 3.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Crédits en TND notifiés et non utilisés	300 413	211 252	279 804
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	0	0
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	0	15 947	25 099
Total	300 413	227 199	304 903

Note 3.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	9 910	13 097	5 032
Total	9 910	13 097	5 032

Note 3.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Garanties reçues de l'Etat	44 155	32 258	33 779
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	12 495	14 425	13 410
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	41 629	28 964	31 231
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	106 763	85 574	111 379
Garanties hypothécaires	1 564 808	1 363 256	1 491 470
Contre-garanties reçues des établissements financiers	251 577	354 869	220 174
Total	2 021 427	1 879 346	1 901 443

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30 juin 2018 un montant de 34 971 mille dinars.

Note 4.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Produits sur opérations interbancaires	1 542	802	1 713
Produits sur opérations avec la clientèle	177 675	134 836	294 817
Revenus des opérations de crédits	150 883	112 549	249 086
Revenus des comptes débiteurs	22 382	15 699	34 580
Commissions sur avals et cautions	2 725	2 090	4 557
Report déport sur change à terme	-1 106	2 592	2 409
Produits sur opérations de leasing	2 791	1 906	4 185
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	179 217	135 638	296 530

Note 4.2

PR2 - Commissions

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Commissions sur comptes	6 901	6 286	12 877
Opérations guichet et opérations diverses	1 796	1 332	2 806
Opérations sur titres	1 772	2 034	4 046
Opérations avec l'étranger	3 012	2 642	5 537
Commissions sur moyens de paiement	6 773	5 774	11 836
Commissions de gestion	9 408	8 712	17 756
Total PR2 - Commissions	29 662	26 780	54 858

Note 4.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Gains nets sur titres de transaction	16 523	10 862	23 409
Intérêts sur titres de transaction	14 795	9 788	20 829
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	53	1 066	3 753
Plus-value de cession sur titres de transaction	1 675	8	-1 173
Gains nets sur titres de placement	0	0	0
Dividendes sur titres de transaction	0	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0	0
Plus-value de cession sur titres de placement	0	0	0
Gains nets sur opérations de change	16 388	13 056	29 327
Différence de change sur opérations monétiques	-46	16	110
Produits sur change manuel	1 597	1 464	3 246
Produits sur opérations de change en compte	14 725	10 847	24 727
Bénéfices sur opérations de change à terme	112	729	1 244
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	32 911	23 918	52 736

Note 4.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Revenus des obligations	2 609	4 629	5 145
Revenus des titres de participation	2 080	2 497	3 471
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 391	1 712	1 712
Revenus des parts dans les co-entreprises	0	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	6 068	6 462	6 497
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	12 148	15 300	16 825

Note 4.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Charges sur opérations interbancaires	19 080	11 108	23 805
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	68 347	55 252	115 587
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	12 822	6 542	11 261
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	100 249	72 902	150 653

Note 4.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Commissions d'aval sur opérations de refinancement	0	29	29
Charges sur opérations de retrait monétique	490	325	1 104
Frais d'interchange émis	278	247	515
Autres commissions	234	43	103
Total CH2 - Commissions encourues	1 002	644	1 751

Note 4.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	6 946	8 044	8 139
Dotations nettes aux provisions pour passifs	806	4 701	-219
Pertes sur créances irrécouvrables	148	45	3 958
Récupération sur créances comptabilisées en perte	-133	-133	-814
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	7 767	12 657	11 064

Note 4.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 007	2 700	5 810
Pertes subies sur les titres en portefeuille	703	1 369	1 922
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-198	-78	-5 473
Frais de gestion du portefeuille	794	618	1 365
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3 306	4 609	3 624

Note 4.9

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Charges de fonctionnement	28 117	26 726	50 206
Masse salariale	22 517	21 574	39 765
Charges sociales	5 333	4 905	9 642
Charges fiscales	267	247	799
Avantages au Personnel	8 114	6 499	17 158
Régime d'intéressement	6 797	5 136	13 736

Prime de départ à la retraite	399	422	1 052
Autres charges liées au Personnel	918	941	2 370
Récupération sur Personnel en détachement	-668	-759	-1 224
Total CH6 - Frais du Personnel	35 563	32 466	66 140

Note 4.10

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Télécommunication & courriers	893	1 127	2 478
Maintenance et entretien	1 606	1 429	3 025
Services externes d'exploitation	2 978	2 585	4 781
Achat de biens consommables	1 314	1 069	2 536
Communication, marketing et documentation	952	766	1 165
Assurances, droits et taxes	5 113	773	1 453
Jetons de présence au conseil d'administration	210	200	420
Autres services extérieurs	1 525	1 164	2 457
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	14 591	9 113	18 315

Note 5.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Intérêts et revenus assimilés	179 217	135 638	296 529
Commissions en produits	29 662	26 780	54 858
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	45 059	39 218	69 562
Ajustement des comptes de bilan	-13 796	-16 843	-27 101
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	240 142	184 793	393 848

Note 5.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Intérêts encourus et charges assimilées	-101 251	-73 545	-152 404
Ajustement des comptes de bilan	-1 496	3 881	6 652
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	-102 747	-69 664	-145 752

Note 5.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

En K.TND

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2018 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2018. Ils se sont élevés à 72.000 mille dinars.

Note 5.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	271 467	126 437	195 774
Créances sur les établissements bancaires et financiers	30 016	110 375	30 016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-48 008	-76 546	-69 977
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	253 475	160 266	155 813

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, au 30 juin 2018 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 5 812 093 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 68 136 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons votre attention sur la note 2.5 relative à la rubrique « Autres passifs » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la banque et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.
Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. Aucune provision n'a été constatée en couverture dudit risque.
- 2- Il est indiqué dans la note aux états financiers 2.5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.
Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 23 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit & Conseil TAC

Abderrahmen FENDRI

Lamjed BEN M'BAREK

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT

« TUNINVEST-SICAR »

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Said MALLEK (DELTA CONSULT).

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

BILAN AU 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre	Notes	30 Juin		31 Décembre	
		2018	2017	2017		2018	2017	2017	
ACTIFS					CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
ACTIFS NON COURANTS					CAPITAUX PROPRES				
Immobilisations financières		5 183 076	5 018 245	5 203 076		966 000	966 000	966 000	
Moins : provisions		(855 100)	(860 100)	(855 100)		483 000	483 000	483 000	
	3	<u>4 327 976</u>	<u>4 158 145</u>	<u>4 347 976</u>		3 312 948	3 520 961	3 520 961	
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>4 327 976</u>	<u>4 158 145</u>	<u>4 347 976</u>		<u>4 761 948</u>	<u>4 969 961</u>	<u>4 969 961</u>	
ACTIFS COURANTS					PASSIFS				
Autres actifs courants	4	1 936 689	1 935 530	1 601 693	PASSIFS NON COURANTS				
Placements et autres actifs financiers	5	802 231	1 461 103	1 586 397	Provision pour risques et charges	7	1 753 054	1 753 054	1 753 054
Liquidités et équivalents de liquidités		37 907	11 540	354	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>1 753 054</u>	<u>1 753 054</u>	<u>1 753 054</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>2 776 827</u>	<u>3 408 173</u>	<u>3 188 444</u>	PASSIFS COURANTS				
					Autres passifs courants	8	295 306	554 616	538 418
					TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>295 306</u>	<u>554 616</u>	<u>538 418</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>7 104 803</u>	<u>7 566 318</u>	<u>7 536 420</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 104 803</u>	<u>7 566 318</u>	<u>7 536 420</u>

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2017</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres	9	363 541	321 745	350 131
Autres revenus	10	61	102	358
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>363 602</u>	<u>321 847</u>	<u>350 489</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges nettes sur cession de titres	11	204	2 101	(870)
Autres charges d'exploitation	12	67 909	72 653	104 912
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>68 113</u>	<u>74 754</u>	<u>104 042</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>295 489</u>	<u>247 093</u>	<u>246 447</u>
Autres gains ordinaires		1	351 303	356 303
Autres pertes ordinaires		-	(308 981)	(313 981)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>295 490</u>	<u>289 415</u>	<u>288 769</u>
Impôts sur les sociétés		(695)	(728)	(13 782)
Contribution sociale de solidarité		(300)	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>294 495</u>	<u>288 687</u>	<u>274 987</u>

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2018	2017	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		294 495	288 687	274 987
Ajustements pour :				
Titres de participation virés en perte		-	-	5 000
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		-	-	(5 000)
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants		-	(308 981)	(308 981)
Variations des :				
Autres actifs courants	4	(334 996)	(11 715)	322 122
Placements et autres actifs financiers	5	784 166	790 214	664 920
Autres passifs courants	8	(243 112)	(283 874)	(300 072)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>500 553</u>	<u>474 331</u>	<u>652 976</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-	(189 831)
Encaissements coupon Obligations de l'Etat	3 & 5	20 000	20 000	20 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>20 000</u>	<u>20 000</u>	<u>(169 831)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	6	(483 000)	(483 000)	(483 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(483 000)</u>	<u>(483 000)</u>	<u>(483 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>37 553</u>	<u>11 331</u>	<u>145</u>
Trésorerie au début de la période		354	209	209
Trésorerie à la clôture de la période		37 907	11 540	354

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de

D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de

D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivant :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocessions des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, les plus-values provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, sont déductibles en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces titres à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise

2-2 : Les titres de placement.

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin 2018	2017	31 Décembre 2017
Titres de participation	4 592 976	4 458 145	4 592 976
Titres immobilisés	550 100	500 100	550 100
Obligations de l'Etat	40 000	60 000	60 000
Montant brut	5 183 076	5 018 245	5 203 076
A déduire :			
Provisions (A)	(855 100)	(860 100)	(855 100)
Montant net	4 327 976	4 158 145	4 347 976

A/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	30 Juin 2018	2017	31 Décembre 2017
- Provisions sur titres de participation	545 000	600 000	545 000
- Provisions sur titres immobilisés	310 100	260 100	310 100
	855 100	860 100	855 100

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2018

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	160 978	10,000	3,106	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	369 066	10,000	3,054	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20,09%
* Société Hydrosol Fondation	13 655	100,000	16,558	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	183 671	5,000	7,611	1 397 864	Souscription et actions gratuites	14,02%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	344 103	5,000	1,157	398 079	Souscription et actions gratuites	35,13%
* Société Nouvelair	4 815 337	1,000	0,062	298 551	Achat en bourse	8,50%
				4 592 976		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2018 (SUITE)

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription et achat en bourse
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
* Société FUCHI-KA	Action	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>550 100</u>	

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2018	2017	2017	
- Etat, impôts différés	77 530	90 229	77 227	(303)
- Etat, TVA à reporter	166	166	166	-
- Etat, Taxation d'office (a)	1 521 725	1 521 725	1 521 725	-
- Produits à recevoir (b)	331 097	317 273	2 575	(328 522)
- Charges constatées d'avances	6 171	6 137	-	(6 171)
<u>Montant brut</u>	<u>1 936 689</u>	<u>1 935 530</u>	<u>1 601 693</u>	<u>(334 996)</u>

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

La société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi des finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

(b) Le montant de D : 331.097, englobe principalement les dividendes décidés par les assemblées générales ordinaires des sociétés dans lesquelles la société TUNINVEST-SICAR détient des participations.

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2018	2017	2017	
- Échéances à moins d'un an sur Obligations de l'Etat	20 000	20 000	20 000	-
- Actions	744	744	744	-
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	750 517	1 334 347	1 348 877	598 360
* Amen première	-	76 157	186 390	186 390
* Sicav Amen	20 239	19 530	19 859	(380)
* Amen Trésor	10 731	10 325	10 527	(204)
<u>TOTAL</u>	<u>802 231</u>	<u>1 461 103</u>	<u>1 586 397</u>	<u>784 166</u>

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

Note 6

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	966 000	483 000	3 814 858	189 103	5 452 961
Affectations approuvées par l'AGO du 12 Juin 2017			189 103	(189 103)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2017				274 987	274 987
Solde au 31 Décembre 2017	966 000	483 000	3 520 961	274 987	5 244 948
Affectations approuvées par l'AGO du 18 Juin 2018			274 987	(274 987)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2018				294 495	294 495
Solde au 30 Juin 2018	966 000	483 000	3 312 948	294 495	5 056 443

Note 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office soit de D : 1.521.723 et le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331.

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2018	2017	2017	
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 480	3 515	2 389	1 091
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financiè	240 000	240 000	240 000	-
- Diverses charges à payer (a)	38 643	299 870	284 799	(246 156)
- Créiteurs divers	12 883	11 231	11 230	1 653
- Contribution sociale de Solidarité à payer	300	-	-	300
<u>Total</u>	<u>295 306</u>	<u>554 616</u>	<u>538 418</u>	<u>(243 112)</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un total de D : 29.266, le solde de la rémunération variable de la société "Tuninvest Finance Group" non encore servi et se rapportant à la période close au 30 Juin 2018. En effet, le conseil d'administration réuni, en date du 29 Mars 2018, a autorisé le paiement du reliquat dû au 31 Décembre 2017 et s'élevant à D: 272.423.

Note 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2018	2017	2017
- Dividendes des titres de participation	330 994	274 791	274 791
- Dividendes des titres SICAV	445	3 746	3 746
- Plus values sur titres SICAV	29 654	40 132	66 104
- Revenus de l'emprunt obligataire national	2 448	3 076	5 490
<u>Total</u>	<u>363 541</u>	<u>321 745</u>	<u>350 131</u>

Note 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2018	2017	2017
- Intérêts des comptes courants	61	102	358
<u>Total</u>	<u>61</u>	<u>102</u>	<u>358</u>

Note 11 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2018	2017	2017
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	-	236	-
- Moins values latentes sur titres SICAV	204	1 865	373
- Pertes de change	-	-	66
- Gain de change	-	-	(1 309)
<u>Total</u>	<u>204</u>	<u>2 101</u>	<u>(870)</u>

Note 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2018	2017	2017
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	45 334	49 848	68 872
- Publicités, publications et relations publiques	4 070	4 319	10 602
- Frais de négociation des titres	3 673	3 643	7 495
- Services bancaires et assimilés	129	109	333
- Jetons de présence	12 000	12 000	12 000
- T.C.L	695	728	1 416
- Cotisations et dons	2 000	2 000	4 000
- Autres charges	8	6	194
<u>Total</u>	<u>67 909</u>	<u>72 653</u>	<u>104 912</u>

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Messieurs les Actionnaires,

1- Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2016 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » au 30 juin 2018, tels qu'annexés au présent avis et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de D : 5.056.443, y compris un résultat bénéficiaire de D : 294.495.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société TUNINVEST SICAR au 30 juin 2018, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

2- Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

3- Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « TUNINVEST SICAR » au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017). Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finance pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La société a provisionné, en 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 Août 2018

DELTA CONSULT

Said MALLEK

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général –SMG-, publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 accompagné de l'avis des commissaires aux comptes Mr Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & YOUNG) et Slaheddine ZAHAF (Horwath ACF).

BILAN
(Exprimé en DT)

Actifs	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2018	2017	2017
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		53 603 807	44 949 629	49 597 835
-Amortissements des immobilisations incorporelles		(16 400 763)	(12 441 010)	(14 505 788)
Immobilisations incorporelles nettes	4	37 203 044	32 508 619	35 092 047
Immobilisations corporelles		235 448 289	218 248 454	225 959 668
-Amortissements des immobilisations corporelles		(123 145 987)	(102 643 930)	(113 104 213)
Immobilisations corporelles nettes	4	112 302 302	115 604 523	112 855 456
Immobilisations financières		121 917 547	110 606 851	120 546 673
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(532 621)	(532 621)	(532 621)
Immobilisations financières nettes	5	121 384 926	110 074 230	120 014 053
Total des actifs immobilisés		270 890 272	258 187 372	267 961 556
Autres actifs non courants	6	608 987	1 042 481	647 812
Total des actifs non courants		271 499 259	259 229 853	268 609 368
Actifs courants				
Stocks		82 652 152	70 031 926	74 433 795
-Provision pour dépréciation des stocks		(5 315 678)	(5 797 468)	(4 241 807)
Stocks nets	7	77 336 474	64 234 458	70 191 988
Clients et comptes rattachés		24 842 644	25 052 040	19 346 365
-Provision pour créances douteuses		(9 074 998)	(9 149 050)	(8 920 073)
Clients et comptes rattachés nets	8	15 767 645	15 902 990	10 426 292
Autres actifs courants		80 877 096	59 065 821	56 417 896
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(4 622 655)	(4 519 072)	(4 402 967)
Autres actifs non courants nets	9	76 254 441	54 546 749	52 014 929
Placements et autres actifs financiers	10	154 336 903	132 965 368	139 560 833
Liquidités et équivalents de liquidités	11	3 314 740	1 648 395	18 251 812
Total des actifs courants		327 010 203	269 297 961	290 445 854
Total des actifs		598 509 461	528 527 814	559 055 222

BILAN
(Exprimé en DT)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2018	2017	2017
Capital social		11 481 250	11 481 250	11 481 250
Réserves		56 410 249	47 293 528	47 348 858
Actions propres		(439 936)	(439 936)	(439 936)
Autres compléments d'apport		630 772	622 836	630 772
Résultats reportés		8 224 370	3 134 553	3 134 553
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		76 306 705	62 092 231	62 155 497
Amortissements dérogatoires		-	52 031	-
Résultat de l'exercice		9 223 278	10 393 948	22 126 692
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	85 529 983	72 538 210	84 282 189
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	13	107 443 941	115 979 351	123 710 693
Provisions pour risques et charges	14	7 309 190	6 155 563	6 889 637
Dépôts et cautionnements reçus		7 402	7 402	7 402
Total des passifs non courants		114 760 533	122 142 315	130 607 732
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	15	198 368 318	190 331 125	192 911 345
Autres passifs courants	16	46 722 179	37 413 072	30 192 368
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	153 128 449	106 103 092	121 061 589
Total des passifs courants		398 218 946	333 847 289	344 165 301
Total des passifs		512 979 478	455 989 604	474 773 033
Total des capitaux propres et des passifs		598 509 461	528 527 814	559 055 222

Etat de résultat				
(Exprimé en DT)				
	Notes	Période 6 mois		Période de 12 mois
		Allant du 01.01 au 30.06		allant du 01.01 au 31.12
		2018	2017	2017
Produits d'exploitation				
Revenus		433 020 018	412 181 117	859 188 604
Autres produits d'exploitation		17 550 079	15 711 424	34 904 060
Total des produits d'exploitation	17	450 570 097	427 892 541	894 092 664
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises vendues	18	357 588 138	340 011 761	706 994 064
Charges du personnel	19	37 090 145	34 493 065	68 840 525
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	14 196 889	14 231 344	26 909 957
Autres charges d'exploitation	21	33 606 624	31 431 381	66 386 428
Total des charges d'exploitation		442 481 796	420 167 551	869 130 974
Résultat d'exploitation		8 088 301	7 724 990	24 961 689
Charges financières nettes	22	(9 216 744)	(6 573 256)	(15 168 547)
Produits des placements	23	11 524 838	11 409 450	16 136 591
Autres gains ordinaires	24	660 098	422 132	777 804
Autres pertes ordinaires	25	(262 365)	(391 043)	(718 951)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 794 129	12 592 273	25 988 587
Impôt sur les bénéfices	26	1 570 851	2 198 325	3 861 895
Résultat des activités ordinaires après impôt		9 223 278	10 393 948	22 126 692
Eléments extraordinaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		9 223 278	10 393 948	22 126 692
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		9 223 278	10 393 948	22 126 692

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

	Période de 6 mois allant du 01 Janvier au 30 Juin		Période de 12 mois
	Note	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		9 223 278	10 393 948
Ajustements pour :			22 126 692
* Amortissements et provisions		13 952 364	13 824 609
* Reprises sur amortissements des immobilisations		(147 576)	(1 100 046)
* Reprises sur provisions		-	(830 002)
* Plus ou moins values de cession des immobilisations		(143 137)	(964)
* Variation des :			(24 987)
- stocks		(8 218 356)	(744 669)
- créances		(5 496 278)	(3 426 074)
- autres actifs		(24 459 200)	(24 389 674)
- fournisseurs et autres passifs courants		13 949 909	19 927 890
Charges d'intérêt		9 216 744	8 112 292
Produits des placements		(11 524 838)	(11 409 450)
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
			196 211
Flux de trésorerie provenant de/affectés à l'exploitation		(3 647 091)	10 357 861
			46 092 611
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(13 783 491)	(18 881 721)
Charges à répartir		38 825	486 214
Autres cautionnements versés		(400 570)	(628 909)
Prêts aux personnels		29 697	448 529
Décaissements pour titres de participations		(1 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		432 035	1 166 124
			1 267 776
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(14 683 504)	(17 409 763)
			(40 681 070)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Opérations sur fonds social		61 390	64 411
Décaissements sur remboursements d'emprunts		(16 266 752)	(14 721 039)
Décaissements des intérêts sur emprunts		(9 216 744)	(8 112 292)
Variation des cautionnements reçus		-	-
Variation des placements et autres actifs financiers courants		(14 776 070)	(10 089 390)
Produits des placements		11 524 838	11 409 450
Dividendes et autres distributions		-	-
Concours Bancaires courants		13 376 053	(6 403 066)
Encaissements provenant des emprunts		-	20 000 000
			42 000 000
Flux de trésorerie affectés aux/provenant des activités de financement		(15 297 285)	(7 851 927)
			1 213 205
Variation de trésorerie		(33 627 880)	(14 903 828)
Trésorerie au début de l'exercice		(42 190 385)	(48 815 131)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	(75 818 264)	(63 718 959)
			(42 190 385)

Note 1 : Présentation de la société

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG).

La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin du premier semestre de l'exercice 2018, le réseau de la société s'étend sur 92 points de vente.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

Le capital de la SMG au 30/06/2018 s'élève à 11 481 250 DT composé de 11 481 250 actions de 1 DT chacune.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du cout historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

Les états financiers intermédiaires du premier semestre 2018 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2018 jusqu'au 30 Juin de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaie étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Matériel de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

3.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.4 Stocks :

A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 30/06/2018 à l'évaluation de son stock selon la méthode du dernier prix d'achat.

B) Estimation des provisions sur stock :

Le calcul de la provision totale sur stock au 30/06/2018 a tenu compte de l'antériorité des articles et de l'observation physique y compris la provision de la démarque inconnue.

La valeur de la provision est estimée à 5 315 678 DT au 30/06/2018 contre une provision de 4 241 807 DT au 31/12/2017.

3.5 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

3.6 Provision pour Congés payés et départ à la retraite

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de la période par référence au salaire brut. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

3.7 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

3.8 L'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé (Méthode indirecte).

Pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie, les choix et options suivants ont été retenus :

- Les dividendes versés sont classés parmi les flux de l'activité de financement.
- Les intérêts reçus et versés sont classés parmi les flux de l'activité de financement.

Notes détaillées (les chiffres sont exprimés en dinar Tunisien DT)

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 4: Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles pour la période allant du 01 janvier 2018 au 30 juin 2018 se présente comme suit :

Tableau des immobilisations et des amortissements au 30/06/2018										
Rubrique	Valeurs brutes			Amortissements					Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2017	Acquisition	Cession	Solde au 30/06/2018	Solde au 31/12/2017	Dotation	Cession	Solde au 30/06/2018	Au 30/06/2018	Au 31/12/2017
Logiciels de gestion	18 342 722	2 051 944	-	20 394 667	10 919 182	1 120 560	-	12 039 743	8 354 924	7 423 540
Fonds de commerce	31 255 112	1 954 028	-	33 209 140	3 586 605	774 415	-	4 361 020	28 848 120	27 668 507
Total des immobilisations incorporelles	49 597 835	4 005 972	-	53 603 807	14 505 788	1 894 976	-	16 400 763	37 203 044	35 092 047
Terrains Nus	4 886 200	-	-	4 886 200	139 526	-	-	139 526	4 746 674	4 746 674
Bâtiments	35 353 875	-	-	35 353 875	15 944 285	646 419	-	16 590 704	18 763 171	19 409 590
Instal.gles.agenc.aménag.d.const	28 808 457	197 676	-	29 006 133	15 151 394	1 326 955	-	16 478 349	12 527 784	13 657 063
Matériels industriel	49 939 437	2 686 828	-	52 626 265	25 895 764	2 816 358	-	28 712 122	23 914 143	24 043 674
Mat.Outils	2 080 351	37 674	-	2 118 025	1 876 515	83 353	-	1 959 868	158 157	203 835
Matériels de transport de Biens	127 860	-	-	127 860	114 955	3 359	-	118 314	9 545	12 904
Matériels de transport de Pers.	3 694 683	630 098	(288 898)	4 035 883	2 292 604	233 221	(236 166)	2 289 659	1 746 225	1 402 080
Instal.gles.agenc.aménag.div.ident	37 285 149	2 281 215	-	39 566 364	23 808 774	2 099 776	-	25 908 550	13 657 814	13 476 376
Instal.gles.agenc.aménag.non ident	53 600 800	3 881 137	-	57 481 936	19 978 194	2 565 394	-	22 543 588	34 938 348	33 622 605
Equipement de Bureau (mobilier)	1 904 649	24 211	-	1 928 860	1 497 188	72 772	-	1 569 960	358 900	407 461
Equipement.Bur. (matériel)	74 581	-	-	74 581	68 694	1 080	-	69 774	4 807	5 887
Equipement informatique	8 154 283	38 680	-	8 192 963	6 336 320	429 254	-	6 765 573	1 427 390	1 817 964
Bâtiments en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériels en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales en cours	49 343	-	-	49 343	-	-	-	-	49 343	49 343
Total des immobilisations corporelles	225 959 668	9 777 519	(288 898)	235 448 289	113 104 213	10 277 941	(236 166)	123 145 987	112 302 302	112 855 456
Total des immobilisations	275 557 503	13 783 491	(288 898)	289 052 096	127 610 001	12 172 917	(236 166)	139 546 750	149 505 346	147 947 503

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 121 384 926 DT au 30/06/2018 contre un solde de 120 014 053 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Titres de participation (a)	114 603 111	104 602 798	113 603 111
Prêts aux personnels	2 484 897	2 370 885	2 514 593
Dépôts et cautionnements	4 829 539	3 633 168	4 428 969
Total immobilisations financières brutes	121 917 547	110 606 851	120 546 673
Provision pour dépréciation des titres de participation	(250 000)	(250 000)	(250 000)
Provision pour dépréciation de prêt au personnel et cautions	(282 621)	(282 621)	(282 621)
Total immobilisations financières nettes	121 384 926	110 074 230	120 014 053

(a) : Les titres de participation, au 30 juin 2018 se présentent comme suit :

Participations	Solde au 30/06/18	Provision	VCN 30/06/18
Sté L'IMG	25 515 000	-	25 515 000
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté SMGI	1 000 000	-	1 000 000
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Total	114 603 111	250 000	114 353 111

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 608 987 DT au 30/06/2018 contre 647 812 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 30/06/2018	Résorptions antérieures	Résorption du 1er semestre 2018	VCN 30/06/2018	VCN 30/06/2017	VCN 31/12/2017
Charges à répartir	4 169 749	3 404 832	155 935	608 987	1 042 481	647 812
Total	4 169 749	3 404 832	155 935	608 987	1 042 481	647 812

Note 7 : Stock

La valeur nette du stock s'élève à 77 336 474 DT au 30/06/2018 contre un solde de 70 191 988 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Stocks de marchandises chez SMG	82 338 085	69 127 916	74 299 476
Stocks de marchandises chez des tiers	314 066	904 009	134 319
Total des stocks bruts	82 652 152	70 031 926	74 433 795
Provision des stocks	(5 315 678)	(5 797 468)	(4 241 807)
Total des stocks nets	77 336 474	64 234 458	70 191 988

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 15 767 645 DT au 30/06/2018 contre 10 426 292 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Clients effets à recevoir	2 862 432	2 593 706	1 364 706
Clients sociétés et associations	12 894 152	12 746 736	9 058 462
Clients douteux ou litigieux	9 074 998	9 711 597	8 920 074
Clients factures à établir	11 061	-	3 124
Total clients bruts	24 842 644	25 052 040	19 346 365
Provision des clients	(9 074 998)	(9 149 050)	(8 920 073)
Total clients nets	15 767 645	15 902 990	10 426 292

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 76 254 441 DT au 30/06/2018 contre 52 014 929 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs débiteurs	3 792 821	2 608 600	3 018 175
Prêts et avances aux personnels	330 319	955 398	383 393
Report d'impôt sur les sociétés	8 254 229	5 511 854	5 490 688
TVA, autres impôts et taxes	-	210 037	-
Sociétés du groupe	35 836 911	24 926 666	23 643 634
Débiteurs divers	16 144 938	11 904 486	8 982 478
Produits à recevoir	11 117 204	9 191 415	11 954 637
Comptes d'attentes à régulariser	39 696	35 781	21 554
Charges constatées d'avance	5 360 979	3 721 584	2 923 338
Total autres actifs courants bruts	80 877 096	59 065 821	56 417 896
Provision des autres actifs courants	(4 622 655)	(4 519 072)	(4 402 967)
Total autres actifs courants nets	76 254 441	54 546 749	52 014 929

Note 10: Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 154 336 903 DT au 30/06/2018 contre un solde de 139 560 833 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	1 029 315	1 370 121	1 200 354
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	26 522
Billets de Trésorerie	151 950 000	130 900 000	138 000 000
Actions cotées	8 345	742	8 345
Intérêts courus	1 322 720	667 983	325 611
Total des placements et autres actifs financiers	154 336 903	132 965 368	139 560 833

Note 11: Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 3 314 740 DT au 30/06/2018 contre un solde de 18 251 812 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Valeurs à l'encaissement	1 602 605	812 569	5 217 255
Banques créditrices	1 153 301	308 957	12 506 546
CCP	4 332	4 452	4 452
Caisses	554 501	522 417	523 559
Total liquidités et équivalents de liquidités	3 314 740	1 648 395	18 251 812

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 153 128 449 DT au 30/06/2018 contre un solde de 121 061 589 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Banques débitrices	79 133 004	65 367 354	60 442 197
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	30 535 410	27 608 745	28 989 696
Intérêt courus	3 460 035	1 626 994	1 629 695
Emprunt courant lié au cycle d'exploitation	40 000 000	11 500 000	30 000 000
Total concours bancaires et autres passifs financiers	153 128 449	106 103 092	121 061 589

La trésorerie au 30/06/2018 s'élève à (75 818 264) DT contre (42 190 385) DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Valeurs à l'encaissement	1 602 605	812 569	5 217 255
Banques créditrices	1 153 301	308 957	12 506 546
CCP	4 332	4 452	4 452
Caisses	554 501	522 417	523 559
Banques débitrices	(79 133 004)	(65 367 354)	(60 442 197)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(75 818 264)	(63 718 959)	(42 190 385)

Note 12: Capitaux propres

Les capitaux propres sont passés de 84 282 189 DT au 31/12/2017 à 85 529 983 DT au 30/06/2018. Cette variation est détaillée dans le tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 30/06/2017	11 481 250	1 148 125	35 718 750	7 403 999	1 622 543	1 400 112	(439 936)	622 836	3 134 553	52 031	10 393 948	72 538 210
-Amortissements dérogatoires										(52 031)		(52 031)
- Dons sur fond social					(2 554)							(2 554)
- Intérêts sur fond social						57 884						57 884
- Autres compléments d'apport								7 936				7 936
Résultat de la période											11 732 744	11 732 744
Capitaux propres au 31/12/2017	11 481 250	1 148 125	35 718 750	7 403 999	1 619 989	1 457 995	(439 936)	630 772	3 134 553	-	22 126 692	84 282 189
- Intérêts sur fond social						61 390						61 390
- Affectation résultat				9 000 000					13 126 692		(22 126 692)	-
- Distribution de dividendes									(8 036 875)			(8 036 875)
- Résultat sur cessions d'actions propres												-
Résultat de la période											9 223 278	9 223 278
Capitaux propres au 30/06/2018	11 481 250	1 148 125	35 718 750	16 403 999	1 619 989	1 519 384	(439 936)	630 772	8 224 370	-	9 223 278	85 529 983

A- Fonds social

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve et la nature de chaque catégorie d'opérations est portée au niveau des notes aux états financiers.

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
1. Solde au 1er janvier			
-Trésorerie	-	-	-
-Prêts au personnel	3 077 984	2 958 244	2 958 244
Total	3 077 984	2 958 244	2 958 244
2. Ressources de l'exercice			
-Intérêts de prêts au personnel	61 390	64 411	122 294
3. Emplois de l'exercice			
-Aides au personnel non remboursables	-	-	(2 554)
4. Solde au 31 Décembre			
-Trésorerie		-	-
-Prêts au personnel	3 139 374	3 022 655	3 077 984
Total	3 139 374	3 022 655	3 077 984
Réserves pour fonds social	1 619 989	1 622 543	1 619 989
Intérêts sur fonds social	1 519 384	1 400 112	1 457 995
Total	3 139 374	3 022 655	3 077 984

B- Actions propres

Le nombre des actions propres détenues par la SMG au 30/06/2018 est de 13 227 actions valorisées à 439 936 DT.

Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts s'élèvent à 107 443 941 DT au 30/06/2018 contre un solde de 123 710 693 DT au 31/12/2017 et se présentent comme suit :

Emprunt	Solde au 31/12/2017	Reclassement échéance à moins d'un an au 1^{er} semestre 2018	Emprunt non courant au 30/06/18
Emprunts bancaires	123 710 693	16 266 752	107 443 941
Total des emprunts	123 710 693	16 266 752	107 443 941

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 7 309 190 DT au 30/06/2018 contre un solde de 6 889 637 DT au 31/12/2017. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Dotation/Reprise	Solde au 30/06/2018
Provisions pour risques et charges	6 889 637	419 553	7 309 190
Total des provisions pour risques et charges	6 889 637	419 553	7 309 190

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 198 368 318 DT au 30/06/2018 contre un solde de 192 911 345 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	74 436 923	80 359 894	67 973 752
Fournisseurs effets à payer	92 287 092	95 543 906	111 825 779
Factures non parvenues	31 644 303	14 427 324	13 111 814
Total des fournisseurs	198 368 318	190 331 125	192 911 345

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 46 722 179 DT au 30/06/2018 contre un solde de 30 192 368 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Clients avances sur achats	586 604	240 851	90 133
Rémunérations dues	647 853	82 139	388 904
Personnels cession sur salaire	13 920	7 818	13 254
Dettes provisionnées liés au personnel	10 197 384	10 824 159	8 055 338
Société du groupe	-	90 105	-
CNSS	2 971 387	2 739 434	4 080 345
Autres créditeurs divers	3 251 821	2 054 335	2 311 403
Charges à payer	13 678 172	12 464 479	6 686 564
Actionnaires dividendes à payer	8 065 170	6 888 750	-
Produits constatés d'avance	4 065 998	1 998 554	3 328 874
TVA et autres impôts et taxes	3 243 869	22 448	5 237 554
Total des autres passifs courants	46 722 179	37 413 072	30 192 368

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du premier semestre 2018 s'élèvent à 450 570 097 DT contre 427 892 541 DT au premier semestre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	S1 2018	S1 2017	Année 2017
Vente de marchandises	433 020 018	412 181 117	859 188 604
Autres produits d'exploitation	17 550 079	15 711 424	34 904 060
Total des produits d'exploitation	450 570 097	427 892 541	894 092 664

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues du premier semestre 2018 s'élèvent à 357 588 138 DT contre 340 011 761 DT au premier semestre 2017, soit une hausse de 17 576 376 DT.

Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel du premier semestre 2018 s'élèvent à 37 090 145 DT contre 34 493 065 DT au premier semestre 2017, qui se détaillent comme suit :

Libellé	S1 2018	S1 2017	Année 2017
Salaires et compléments de salaire	35 578 957	33 275 217	66 586 779
Autres charges sociales	1 511 187	1 217 848	2 253 745
Total des charges de personnel	37 090 145	34 493 065	68 840 525

Note 20: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions du premier semestre 2018 s'élèvent à 14 196 889 DT contre 14 231 344 DT au premier semestre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	S1 2018	S1 2017	Année 2017
Dotation aux amortissements	12 172 917	11 450 946	24 178 016
Dotation/Reprise aux provisions pour risques et charges	419 553	691 231	1 425 305
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	219 688	415 169	299 064
Dotation aux provisions des stocks	1 073 871	997 582	(558 079)
Résorption des charges à répartir	155 935	581 832	1 194 545
Provision pour dépréciation des comptes clients	154 925	94 583	371 105
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	14 196 889	14 231 344	26 909 957

Note 21: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du premier semestre 2018 s'élèvent à 33 606 624 DT contre 31 431 381 DT au premier semestre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	S1 2018	S1 2017	Année 2017
Achats non stockés de matières & fournitures	5 801 935	5 907 790	12 542 532
Loyers du siège et autres locaux	6 076 916	5 433 926	11 000 598
Transport sur achats	3 743 245	3 860 764	7 502 730
Publicités, publications et relations publiques	4 626 416	4 079 456	9 503 388
Personnels extérieurs à l'entreprise	3 536 441	3 387 208	6 777 970
Entretien et réparations	2 945 816	1 784 472	4 767 297
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 568 007	1 528 489	4 023 071
Rémunérations d'intermédiaires	1 339 402	2 029 546	3 650 809
Transport du personnel	784 981	724 081	1 320 988
Déplacements missions et réceptions	867 657	674 325	1 507 512
Frais postaux et télécommunications	457 985	483 328	831 108
Primes d'assurance	955 494	761 994	1 548 933
Services Bancaires et assimilés	458 729	423 028	813 051
Charges diverses ordinaires	443 599	352 974	596 441
Total des autres charges d'exploitation	33 606 624	31 431 381	66 386 428

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du premier semestre 2018 s'élèvent à 9 216 744 DT contre 6 573 256 DT au premier semestre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	S1 2018	S1 2017	Année 2017
Charges d'intérêts	11 026 641	8 043 509	17 279 773
Perte de change	76 494	68 784	688 577
Total des charges financières	11 103 135	8 112 292	17 968 350
Revenus des autres créances	838 807	895 960	1 101 364
Gains de change	4 865	2 926	-
Intérêts des comptes créditeurs	1 042 720	640 150	1 698 439
Total des produits financiers	1 886 391	1 539 036	2 799 803
Total des charges financières nettes	9 216 744	6 573 256	15 168 547

Note 23 : Produits des placements

Les produits des placements du premier semestre 2018 s'élèvent à 11 524 838 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	S1 2018	S1 2017	Année 2017
Produits des placements	5 524 838	4 413 650	9 140 763
Dividendes	6 000 000	6 995 800	6 995 828
Total des produits des placements	11 524 838	11 409 450	16 136 591

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du premier semestre 2018 s'élèvent à 660 098 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	S1 2018	S1 2017	Année 2017
Plus-values sur cession d'immobilisations	145 937	22 012	24 987
Gains non récurrents	441 708	228 961	430 882
Gains nets sur tickets repas	72 453	171 159	321 936
Total des autres gains ordinaires	660 098	422 132	777 804

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du premier semestre 2018 s'élèvent à 262 365 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	S1 2018	S1 2017	Année 2017
CNSS personnel partant	69 663	175 338	385 338
Moins-values sur cession d'immobilisations	2 800	21 048	22 993
Pertes non récurrentes	189 902	194 657	310 620
Total des autres pertes ordinaires	262 365	391 043	718 951

Note N° 26 : Impôt Sur Les Sociétés

L'impôt sur les sociétés pour la période allant du 01 Janvier au 30 Juin 2018 est de 1 570 851 DT contre 2 198 325 DT pour la même période de l'exercice précédent.

Note N° 27 : Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 24 Août 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général,

Introduction

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Société Magasin Général, arrêté au 30 juin 2018 ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Magasin Général au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 Août 2018

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Fehmi LAOURINE**

**Horwath ACF
Slaheddine ZAHAF**

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
(SICAV EN COURS DE LIQUIDATION)

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » clos le 30 Juin 2018 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 Juin 2018 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 594 032 dinars, un actif net de 519 426 dinars et une valeur liquidative de 1 213,613 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 juin 2018 tels qu'annexés au présent rapport.

En outre, nous formulons, les observations suivantes :

1- La société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juin 2017 a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. Il en découle que, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

Aussi, le mandat du liquidateur prend fin le 20 juin 2018. A ce titre une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 20 juillet 2018, a défaut de quorum une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée pour le 31 août 2018.

2- Certaines informations relatives à l'identité de certains actionnaires dans le capital social de la SICAV, notamment : l'adresse, le numéro de la carte d'identité et le numéro de registre de commerce, demeurent non communiquées par le dépositaire et le gestionnaire.

3- La comptabilité loge des soldes de dividendes non encore payés dont l'identité de certains bénéficiaires demeure non identifiée par le dépositaire et le gestionnaire.

Tunis, le 30 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

SYNERGIE AUDIT ET CONSEIL

Mehdi FRADI

BILAN
arrêté au 30/06/2018
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	178 086	250 676	216 404
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		178 086	250 676	216 404
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	-	-
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		415 946	379 953	395 399
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-10	415 946	379 953	395 399
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		594 032	630 629	611 804
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	4 095	4 200	4 166
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	70 511	81 902	79 212
TOTAL PASSIF		74 606	86 102	83 378
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-4	524 384	542 189	533 238
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	-4 958	2 337	-4 813
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 4 813	-	-
b - Sommes distribuables de la période		-145	2 337	- 4 813
ACTIF NET		519 426	544 527	528 426
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		594 032	630 629	611 804

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	6 977	6 977	10 848	10 848	14 242
a - Dividendes		6 977	6 977	10 848	10 848	14 242
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-	-	-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	1 648	3 269	1 051	2 266	5 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 625	10 246	11 899	13 114	19 605
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 2 191	- 4 370	- 2 297	- 4 744	- 9 309
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 434	5 877	9 603	8 370	10 296
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	- 2 959	- 6 022	- 3 042	- 6 033	- 15 109
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 475	- 145	6 561	2 337	- 4 813
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-	-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 475	- 145	6 561	2 337	- 4 813
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	-	-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 4 883	51 649	38 587	5 029	28 361
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	- 60 335	- 54 699	- 72 173	- 104 301
* Frais de négociation de titres		-	- 168	- 1 265	- 1 598	- 1 752
RESULTAT NET DE LA PERIODE		- 1 408	- 9 000	- 10 816	- 66 404	- 82 505

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 30/06/2018
(Exprimé en Dinar)

	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>	-1 408	- 9 000	-10 816	-66 404	-82 505
a - Résultat d'exploitation	3 475	-145	6 561	2 337	-4 813
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-4 883	51 649	38 587	5 029	28 361
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-60 335	-54 699	-72 173	-104 301
d - Frais de négociation de titres	-	-168	-1 265	-1 598	-1 752
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-5 698	-5 698	-5 698
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	-	-	-	-	-
a - Souscriptions	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 408	- 9 000	-16 514	-72 102	- 88 203
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a- En début de période	520 835	528 426	561 041	616 629	616 629
b - En fin de période	519 426	519 426	544 527	544 527	528 426
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	428	428	428	428	428
b - En fin de période	428	428	428	428	428
VALEUR LIQUIDATIVE	1 213,613	1 213,613	1 272,258	1 272,258	1 234,640
DIVIDENDES PAR ACTION	0,000	0,000	13,313	13,313	13,313
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,27%	-1,70%	-1,93%	-10,77%	-13,38%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/06/2018

(Unité en Dinars)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018, à 178 086 Dinars contre 250 676 Dinars au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Coût d'acquisition	182 964	330 534	272 931
- Actions et droits rattachés	-	147 570	89 967
- Titres OPCVM	182 964	182 964	182 964
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Plus ou moins values potentielles	-4 878	-79 858	-56 527
- Actions et droits rattachés	-	-73 736	-54 563
- Titres OPCVM	-4 878	-6 122	-1 964
-Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Total	178 086	250 676	216 404

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 6 977Dinars pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018, contre un montant de 10 848 Dinars pour la même période en 2017, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ^{ème} Trimestre 2018	30/06/2018	2 ^{ème} Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
-Revenus des actions	-	-	10 848	10 848	6768
- Revenus des Titres OPCVM	6 977	6 977	-	-	7474
- Revenus des Obligations et des valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Total	6 977	6 977	10 848	10 848	14 242

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018, à 1 648 Dinars contre 1 051 Dinars du 01/04/2017 au 30/06/2017, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	2 ^{ème} Trimestre 2018	30/06/2018	2 ^{ème} Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Intérêts/ Compte courant	1648	3269	1051	2266	5 363
Total	1648	3269	1051	2266	5363

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/03/2018	
- Montant	529 267
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12
Souscriptions réalisées	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-4 883
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 30/06/2018	
- Montant	524 384
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	- 145	2 337	-4 813
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	- 4 813	-	-
Total	-4 958	2 337	-4 813

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 4 095 Dinars contre 4 200 Dinars au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
- Gestionnaire	1 538	1 608	1 584
- Dépositaire	2 557	2 592	2 582
Total	4 095	4 200	4 166

3- 7 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018, à 70 511 Dinars contre un solde de 81 902 Dinars au 30/06/2017, détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	3 913	4 791	7 866
- Honoraires du Liquidateur	5 650	-	2 976
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3159	3 159	3159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	159	159	159
- Dividende à payer exercice 2015	111	111	111
- CMF à payer	43	48	46
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	9 707	23 245	16 402
- Contribution Conjoncturelle	-	2 610	-
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	16	26	740
Total	70 511	81 902	79 212

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018, à 2 191 Dinars contre 2 297 Dinars pour la même période en 2017, et se détaillent ainsi:

Libellé	2^{eme} Trimestre 2018	30/06/2018	2^{eme} Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Rémunération du gestionnaire	1 543	3 077	1 613	3 332	6 538
- Rémunération du dépositaire	648	1 293	684	1 412	2 771
Total	2 191	4370	2 297	4 744	9 309

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/04/2018 au 30/06/2018, s'élèvent à 2 959 Dinars, contre 3 042 Dinars du 01/04/2017 au 30/06/2017, et se détaillent comme suit :

Libellé	2^{ème} Trimestre 2018	30/06/2018	2^{ème} Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1 520	3 024	1 521	3 025	6 100
- Honoraires du Liquidateur	1 266	2 673	-	-	2 976*
- Redevance CMF	131	259	136	282	555
- Contribution Conjoncturelle	-	-	1 312	2 610	5 264
- Autres charges	25	44	44	85	169
- TCL	17	22	29	31	45
Total	2 959	6 022	3042	6 033	15 109

* L'abonnement de la charge du liquidateur a été effectué sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018, à 415 946 Dinars contre 379 953 Dinars au 30/06/2017, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
- Avoirs en banque	414 255	379 290	393 743
- Sommes à l'encaissement	233	234	261
- Sommes à régler	-211	-593	-212
- Intérêts courus /compte courant	1 668	1 022	1 606
Total	415 946	379 953	395 399

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«ATTIJARI GESTION» au 30/06/2018, s'élève à 3 077 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 30/06/2018, s'élève à 1 293 Dinars TTC.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	%Actif Net	% Actif	%Capital Emis
Titres OPCVM		182 964,160	178 086,408	34,285%	29,979%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1761	182 964,160	178 086,408	34,285%	29,979%	0,11%
Total Général		182 964,160	178 086,408	34,285%	29,979%	0,11%